



Bulletin Officiel

N° 5610 Jeudi 17 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018-01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018-01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2018 - 1 »	25
--	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING SA - AGO -	26
TUNIS RE - AGO -	27
NEW BODY LINE SA - AGO -	28
OFFICE PLAST - AGO -	29
SOCIETE ADWYA - AGO -	30
SOCIETE ADWYA - AGE -	30
MAGHREBIA VIE SA - AGO -	31
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR - AGO -	32
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV - AGO -	33
ATTIJARI VALEURS SICAV - AGO -	34
SITEX - AGO -	35

INFORMATIONS POST AGO

COTUNACE - AGO -	36-39
AL BARAKA BANK TUNISA - AGO -	40-43
ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE - AGO -	44-47

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	48
----------------------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	49
----------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

50-51

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- LAND'OR
- CARTE ASSURANCES
- FCP VALEURS QUIETUDE 2018
- FCP VALEUR CEA
- AIRLINES FCP VALEURS CEA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- LAND'OR

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**TL 2018-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **27 février 2018**, ont été clôturées le **07 mai 2018**, pour un montant de **23 608 700 DT**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 25 juin 2018 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2017 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2017 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
9. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
10. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 11H00 mn à l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, des comités émanant du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2018, 2019 & 2020.

Remarque : Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Vendredi 08 juin 2018 à 10h00** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2017.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement de mandat de cinq administrateurs,
8. Nomination d'un commissaire aux comptes
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le jeudi **24 Mai 2018 à 9H 30 mn à son siège social sis à la Z.I N° 2 Medjez El Bab** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017,
- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2017,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2017
- Nomination des administrateurs pour les exercices 2018-2019-2020,
- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019 et 2020.
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2018-2019 et 2020.
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 10 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2017
7. Approbation du programme d'investissement 2018-2019 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
8. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des membres du comité d'Audit permanent pour les exercices 2018,2019 et 2020
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit permanent et administrateurs membres du comité des Ressources Humaines
10. Délégation de pouvoirs nécessaires

2018 - AS - 5971

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 11 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2018 - AS - 5972

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 juin 2018 à 9h30 au siège de la Société Assurances Maghrebias sis à l'Angle 64 Rue de Palestine/22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
- 8) Mandat des Administrateurs ;
- 9) Mandat du Commissaire aux Comptes.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 Juin 2018 à 15H : 00 l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 9- Contrat de régulation de titre selon article 19 loi 94 portant sur la réorganisation du marché financier
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable en cours de liquidation
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le liquidateur de «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» convoque à nouveau les actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2018 à 14h** au deuxième étage de l'immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Le liquidateur rappelle que cette deuxième convocation fait suite à l'AGO convoquée au cours du mois de mai qui n'a pas pu se tenir, vu l'absence de quorum.

L'ordre du jour sera le suivant:

- ❖ Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 ;
- ❖ Lecture du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- ❖ Approbation des états financiers et du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Approbation des conventions réglementées ;
- ❖ Affectation des résultats ;
- ❖ Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Tous les documents que la loi permet qu'ils soient mis à la disposition des actionnaires se trouvent au siège social de la société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV».

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable en cours de liquidation
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le liquidateur de «ATTIJARI VALEURS SICAV» convoque à nouveau les actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2018 à 14h45** au deuxième étage de l'immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Le liquidateur rappelle que cette deuxième convocation fait suite à l'AGO convoquée au cours du mois de mai qui n'a pas pu se tenir, vu l'absence de quorum.

L'ordre du jour sera le suivant:

- ❖ Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 ;
- ❖ Lecture du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- ❖ Approbation des états financiers et du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Approbation des conventions réglementées ;
- ❖ Affectation des résultats ;
- ❖ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents que la loi permet qu'ils soient mis à la disposition des actionnaires se trouvent au siège social de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV».

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 21 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2017.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2017.
7. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2018.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
11. Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية
المقر الإجتماعي: نّح برجين موبليزر 1073 تونس

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 افريل 2018 تنشر الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية مايلي:
القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
فائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1 القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراقب الحسابات المتعلقين بالسنة المحاسبية 2017 تصادق على تقرير التصرف لمجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2017 كما تمّ عرضها على الجلسة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الثاني:

تأخذ الجلسة العامة العادية علما بمحتوى التقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلّة الشركات التجارية وتصادق على الاتفاقيات المذكورة فيه.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

- Suite -

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة وبدون احتراز بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2017 على النحو التالي

3 595 849,598	الربح الصافي لسنة 2017
54 919,556	النتائج الموجلة
3 650 769,154	المجموع
182 538,458	احتياطي قانوني
2 800 000,000	احتياطي اختياري
130 000,000	احتياطي الصندوق الإجتماعي
530 000,000	حصص الأسهم (نسبة 2 % من القيمة الاسمية)
8 230,696	النتائج الموجلة

وقع تحديد قيمة المرباح الموزعة للسهم الواحد — 2,000 دينار ما يقابل قيمة اجمالية — 530 000,000 دينار

وسيتم تسديد حصص الأرباح في أجل أقصاه 2018/06/30.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية توزيع مكافئات حضور لأعضاء مجلس الإدارة و لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بما قيمته 5.000 دينار صافية لكل عضو.

تمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

- Suite -

القرار السادس:

قرّرت الجلسة العامة العادية تعيين مكتب "اتحاد المراجعة التونسي UAT" مراقبا لحسابات الشركة للفترة 2020-2019-2018

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع:

فوّضت الجلسة العامة العادية كامل النفوذ للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بجميع إجراءات النشر والإيداع القانونية وغيرها من الإجراءات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2 الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية**القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية**

بتاريخ 26/04/2018

2016/12/31	2017/12/31		الخام	الموازنة - الأصول	
	الصافي	صنهلاكات والمدخر		الصافي	(مبالغ بالدينار)
-197 208	19 370	516 277	-496 906	أصول غير مادية	الأصول
2 025	19 370	-479 889	499 260	برامج إعلامية	
-199 233	0	996 166	-996 166	القيمة الإضافية السلبية	
122 045	109 418	-1 395 890	1 505 308	أصول مادية للاستغلال	
80 549 124	124 622 252	-2 987 376	127 609 629	توظيفات	
325 588	313 463	-2 179 996	2 493 460	أراضي وبنائات	
80 223 536	124 308 789	-807 380	125 116 169	توظيفات مالية أخرى	
10 870 789	12 379 479		12 379 479	حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية	
29 895 266	29 308 331	-9 721 612	39 029 943	مستحققات:	
18 076 291	22 024 756	-9 721 612	31 746 368	مستحققات متولّدة عن عمليات التأمين المباشر	
11 319 865	6 748 963	-	6 748 963	مستحققات متولّدة عن عمليات إعادة تأمين	
499 109	534 612	-	534 612	مستحققات أخرى	
3 055 937	7 931 185	-	7 931 185	عناصر أخرى للأصول	
1 687 184	5 950 564	-	5 950 564	أموال في البنك و الخزينة	
1 368 753	1 980 621	-	1 980 621	حسابات تسوية الأصول	
124 295 953	174 370 035	-13 588 601	187 958 637	مجموع الأصول	

- Suite -

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية

بتاريخ 26/04/2018

الموازنة - الأموال الذاتية و الخصوم

(مبالغ بالدينار)

2016/12/31	2017/12/31		
21 568 300	26 500 000	رأس المال الاجتماعي	الأموال الذاتية
9 263 489	7 264 981	الإحتياطات	
0	0	أموال ذاتية أخرى	
54 897	8 231	نتائج مؤجلة	
30 886 686	33 773 212	مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع	
277 956	600 000	مدخرات أخطار وأعباء	الخصوم
18 776 219	22 605 809	مدخرات فنية	
11 997 646	13 834 058	ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها	
27 165 596	31 289 774	ديون أخرى	
2 528 786	5 686 077	ديون متولدة عن عمليّات تأمين مباشر	
21 697 132	19 949 538	ديون متولدة عن عمليّات إعادة تأمين	
2 939 678	5 654 159	ديون أخرى	
34 637 202	71 799 934	موارد صناديق الضمان	
554 649	467 248	خصوم أخرى	
554 649	467 248	حسابات تسوية الخصوم	
93 409 267	140 596 823	مجموع الخصوم	
124 295 953	174 370 035	مجموع الأموال الذاتية و الخصوم	

3 قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

جدول العمليات الواقعة على الأموال الذاتية بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 26/04/2018 (بالدينار)

المجموع بالدينار	نتيجة السنة	نتائج مؤجلة	إحتياطات إعادة	منح إصدار	منحة الإدماج	صندوق الإحتماع	إحتياطات إختيارية	إحتياطات قانونية	رأس المال الاجتماعي	التوزيع
34 303 212	3 595 850	54 920	1 300 760	950 000	607 994	157 859	68 300	1 067 529	26 500 000	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
0	-3 595 850	483 311	-	-	130 000	2 800 000	182 538	-	-	توزيع نتيجة سنة 2017
-530 000	-530 000	-	-	-	-	-	-	-	-	توزيع حصص الأرباح للنساهمين
33 773 212	0	8 231	1 300 760	950 000	607 994	287 859	2 868 300	1 250 068	26 500 000	مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 أفريل 2018 ينشر بنك البركة تونس مايلي :

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية |

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة، المتعلق بنشاط البنك والوضعية المالية لسنة 2017، وبعد النظر في الموازنة وقائمة النتائج، وبقية الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2017، وبعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول حسابات 2017، تصادق على الموازنة وقوائم النتائج، وتبرئ نتيجة لذلك، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما وبدون تحفظ بالنسبة للسنة المالية المذكورة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

تصادق الجمعية العامة العادية على الاتفاقيات المضمنة بالتقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات، والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

نظرت الجمعية العامة العادية في التقرير الشرعي السنوي لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية للبنك عن السنة المالية المنتهية في 2017/12/31، حول نشاط البنك خلال سنة 2017، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك. وتسجل الجمعية بكل ارتياح تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

عملا بأحكام المادة 52 من النظام الأساسي للبنك قررت الجمعية العامة العادية، بناء على اقتراح مجلس الإدارة، ترحيل النتيجة السلبية لسنة 2017 والأرباح المرحلة والبالغتين على التوالي 917 681 دينار تونسي و 4 088 792 - دينار تونسي و 917 681 دينار تونسي على النحو التالي :

➤ مخصصات الخدمات الاجتماعية : 917 681 دت

➤ أرباح مرحلة : 4 088 792 - دت

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة الخامسة:

تقرر الجمعية العامة العادية، تخصيص العوائد المتأتية من غرامات التأخير والفوائد والبالغة 125003 دينار تونسي لحساب النفع العام وتكليف السيد المدير العام بالتصرف في هذا الحساب تحت رقابة رئيس مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

عملا بأحكام المادة 18 من النظام الأساسي لبنك البركة تونس، تقرر الجمعية العامة العادية تعيين أعضاء مجلس إدارة بنك البركة تونس لتصرف سنوات 2018-2019-2020، وإلى غاية انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستعقد في حسابات سنة 2020 السادة:

- 1- السيدة سهام بوغديري
- 2- الأستاذ سفيان الشواشي
- 3- الأستاذ محمد شويخة

- أعضاء ممثلين للمساهمين: /1 عن الطرف التونسي:

- 1- الأستاذ عبد الإله صباحي
- 2- الأستاذ عدنان أحمد يوسف
- 3- الأستاذ صالح محمد اليوسف
- 4- الأستاذ محمد المنصف زعفران
- 5- الأستاذ عيسى الحيدوسي
- 6- الأستاذ عز الدين سعيدان

/2 عن مجموعة البركة المصرفية:

- أعضاء مستقلين:

- 1- الأستاذ محمد دواس
- 2- عضو مستقل سيتم تعيينه لاحقا من طرف مجلس الإدارة

واقترح الرئيس أن يتم تعيين العضو المستقل الثاني من طرف مجلس الإدارة على أن تتم المصادقة على هذا التعيين في اجتماع الجمعية العامة القادم.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة السابعة:

عملا بأحكام المادة 47 من النظام الأساس لبنك البركة تونس تقرر الجمعية العامة العادية بالنسبة لمهام مراقبي الحسابات لتصرف سنوات 2018-2019-2020:

- إعادة تعيين مكتب "CMC-DFK International" ممثلا في السيد شريف بن زينة
- تعيين مكتب "MAZARS" ممثلا في السيد محمد علي العواني الشريف.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة:

تطبيقا لأحكام الفصل 54 من قانون البنوك والمؤسسات المالية عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 القاضي بتعيين أعضاء الهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية من قبل الجلسة العامة لمدة ثلاث سنوات قابلة للتجديد مرة واحدة، وبناء على اقتراح مجلس الإدارة تعيين السيد محمد بن فرج اللجمي عضوا في الهيئة خلفا للعضو المستقيل السيدة أمال العمري وذلك للسنوات 2018-2019-2020، وقررت الجمعية العامة العادية قبول هذه العضوية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة:

تبعاً للمقترح الصادر عن مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 12 فيفري 2018 في تونس في دورته رقم 134 المتعلق بتعديل مبلغ بدل حضور السادة أعضاء مجلس الإدارة، قررت الجمعية العامة تعديل مبلغ بدل حضور السادة أعضاء مجلس الإدارة على النحو التالي:

- خمسة آلاف دينار تونسي (5000 دت) صافي لكل عضو بالنسبة لكل اجتماع مجلس الإدارة.
- ألفان وخمسمائة دينار تونسي (2500 دت) صافي لكل عضو بالنسبة لكل اجتماع للجان المنبثقة عن مجلس الإدارة.

وسيتم اعتماد هذه المبالغ بداية من اجتماع مجلس الإدارة القادم.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة العاشرة:

تفوض الجمعية العامة العادية كامل الصلاحيات والنفوذ لحامل نسخ ومضمون من هذه اللوائح للقيام بجميع عمليات الإيداع وعملية النشر التي يقتضيها القانون.

- Suite -

II- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

(Montant en KTND)

	31/12/2017 après répartition du résultat	31/12/2016 après répartition du résultat
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	41 470
Créances sur les établissements bancaires et financiers	376 936	411 135
Créances sur la clientèle	672 541	667 419
Portefeuille-titres commercial	258 752	359 066
Portefeuille d'investissement	49 402	42 198
Valeurs immobilisées	72 714	54 195
Autres actifs	10 394	11 507
TOTAL ACTIFS	1 519 543	1 586 990
PASSIFS		
Banque centrale et CCP	27	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	116 960	235 719
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 109 943	1 031 657
Emprunts et ressources spéciales	119 942	143 140
Dépôt ABG	119 942	143 102
Autres Ressources	08	38
Autres passifs	17 416	16 186
TOTAL PASSIFS	1 364 288	1 426 729
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Réserves	39 344	39 343
Résultats Reportés	-4 089	918
Résultat de la période	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	155 255	160 261
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	1 519 543	1 586 990

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2017

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté/ Effet modification comptable	Résultat de l'exercice	Total
<i>Résultat de la période</i>							-4 089	-4 089
Solde au 31/12/2017	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	918	-4 089	156 173
<i>Affectation du résultat 2017</i>								
Dividendes distribuées						0	-0	0
Dons pour œuvres fonds social						-918		-918
Autres réserves								0
Résultat reporté						-4 089	4 089	
Fonds social							0	0
Soldes au 31/12/2017 après affectation résultat	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	-4 089	0	155 255

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

Arab Banking Corporation – Tunisie

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2018, l'Arab Banking Corporation –Tunisie publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve :

1 - l'ordre du jour tel que mis à jour,

- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2017,
- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des Etats Financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Nomination d'un commissaire aux comptes,
- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Fixation du montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2018,
- **Erratum** : terme du mandat du membre indépendant Mr Abderrazak Zouari,

2- les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2017 qui s'élève à Deux Cent et un Mille dinars (201 Mille dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2017	201 K TND
Résultat reporté 2016	6 174 K TND
Total	6 375 K TND
Réserves Légales	319 K TND
Reliquat	6 056 K TND
Affectation aux résultats reportés	6 056 K TND

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet " HORWATH ACF ", représenté par Mr Noureddine BEN ARBIA en tant que Commissaire aux Comptes en lieu et place du cabinet MS Louzir Membre de « Deloitte Touche Thomatsu Limited » et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2020. Le Conseil d'Administration fixera ses honoraires conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme que le mandat de Mr Abderrazak ZOUARI en tant que Administrateur Indépendant est pour 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2019, qui se tiendra en 2020.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote **est adoptée à l'unanimité**

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

	31-déc-2017	31-déc-2016
Actifs		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	16 237	13 718
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	287 661	258 472
AC3- Créances sur la clientèle	235 912	159 820
AC4- Portefeuille-titre commercial	53 674	61 784
AC5- Portefeuille d'investissement	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	6 656	4 096
AC7- Autres actifs	11 300	10 445
TOTAL ACTIFS	611 492	508 387
Passifs		
PA1 – Banque Centrale, CCP	53 034	45 027
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	94 036	43 645
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	370 751	326 869
PA5 - Autres passifs	18 379	17 755

- Suite -

TOTAL PASSIFS	536 200	433 296
Capitaux propres		
CP1 - Capital	68 000	68 000
CP2 - Réserves	1 236	917
CP3 - Résultats reportés	6 056	6 174
CP4 - Résultat de la période	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 292	75 091
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	611 492	508 387

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	201
Solde au 31-12-2017 avant affectation	68 000	917	6 174	201	75 292
Affectation du résultat			201	(201)	-
Réserves légales		319	(319)		-
Solde au 31-12-2017 après affectation	68 000	1 236	6 056	-	75 292

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Loch Ness -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018

RESOLUTION 1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve à l'unanimité de ses membres, dans leur intégralité et tels qu'ils sont présentés les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2017 ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité de ses membres, la distribution de l'intégralité des sommes distribuables qui s'élèvent à **179 834 dinars**.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,827 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **31 mai 2018**.

RESOLUTION 3

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

RESOLUTION 4

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017 d'un montant net de 500 dinars par administrateur présent.

RESOLUTION 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, confère au porteur d'une copie ou extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales requises.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -1053 Les Berges du Lac- Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**, tenue le 15 mai 2018, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2017, un dividende de **3,827 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 31 mai 2018** aux guichets de **FINACORP** intermédiaire en bourse, sis à la rue du Lac Loch Ness, Les Berges du Lac.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FINACORP OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,671	173,692		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,864	117,880		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,629	100,642		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,025	103,036		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,901	103,912		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,498	15,500		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,432	113,446		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,113	1,113		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,092	102,105		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,595	1,596		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,136	42,140		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,982	56,988		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,027	125,020		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,354	122,312		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,370	155,325		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	564,619	564,631		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,565	131,653		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,707	139,501		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,634	141,247		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,390	119,223		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,487	122,346		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	171,922	172,328		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,606	100,873		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,712	106,657		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,788	169,006		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,138	147,258		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,978	113,360		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	117,020	117,418		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,133	24,083		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2363,315	2353,899		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,547	128,758		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,888	160,844		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,311	195,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,509	18,853		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5362,177	5380,924		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,878	2,898		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,470		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,265		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,154		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,186	1,193		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,194	1,203		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,679	129,718		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,988	124,061		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1119,259	1141,979		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,768	12,018		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,731	10,925		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,136	110,150
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,475	104,485
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,608	102,619
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,507	104,520
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,848	101,863
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,007	109,018
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,336	102,350
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,278	103,289
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,933	104,944
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,108	106,121
57 EINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,104	105,116
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,518	104,533
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,611	106,622
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,387	105,397
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,869	100,882
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,696	105,707
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,894	104,909
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,722	101,733
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,775	106,784
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,913	104,927
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,778	104,789
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,867	106,878
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,572	100,583

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,393	10,395
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,384	105,395
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,033	106,047
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,747	106,759
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,615	10,616
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	63,477	63,459
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,694	105,649
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,549	18,550
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	321,151	320,542
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,929	30,929
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2522,262	2524,269
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	77,171	77,310
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,948	55,734
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,698	116,645
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,744	106,644
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,977	10,966
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,004	11,993
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,432	15,432
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,611	14,609
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	16,249	16,243
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,738	13,745
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,395	158,062
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,396	147,210
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,638	9,653
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	121,807	122,491
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,381	94,785
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,114	99,603
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,508	99,631
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,196	115,153
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,332	99,569
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,578	10,606
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,445	107,466
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	166,841	166,752
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,987	116,933
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	113,326	114,284
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	119,120	120,914
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,114	217,653
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,265	193,920
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,180	165,138
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,611	25,108
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,864	153,018
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	120,889	124,207
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9208,152	9320,057
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,261	82,327
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1066,689	1077,225
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6068,401	6124,087
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5418,397	5460,164
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,486	102,557
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	126,616	127,021
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11787,219	11967,606

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

SOCIETE LAND'OR

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation en Valeur
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 828 329	2 711 544	116 785
Moins (Amortissement)		<1 740 509>	<1 547 184>	<193 325>
Total Immobilisations incorporelles		1 087 820	1 164 360	< 76 540>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	41 663 849	40 614 091	1 049 758
Moins (Amortissement)		<17 332 929>	<15 715 115>	<1 617 814>
Total Immobilisations corporelles		24 330 920	24 898 976	<568 056>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	3 896 220	3 896 220	-
Moins (provisions)		<3 695 480>	<2 065 864>	<1 629 616>
Total Immobilisations financières		200 740	1 830 356	<1 629 616>
Total des Actifs Immobilisés		25 619 480	27 893 692	<2 274 212>
Autres Actifs Non Courants	3.4	721 474	393 936	327 538
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		26 340 954	28 287 628	<1 946 674>
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.5	14 953 075	13 225 979	1 727 096
Moins (provisions)		<400 052>	<281 420>	<118 632>
Total des Stocks		14 553 023	12 944 559	1 608 464
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	32 954 129	24 742 649	8 211 480
Moins (provisions)		<16 390 823>	<5 290 309>	<11 100 514>
Total des Clients et comptes rattachés		16 563 306	19 452 340	<2 889 034>
<				
Autres Actifs Courants	3.7	2 843 202	2 404 274	438 928
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	479 760	620 233	<140 473>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		34 439 291	35 421 406	<982 115>
TOTAL DES ACTIFS		60 780 245	63 709 034	<2 928 789>

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation en Valeur
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social		4 846 875	4 846 875	-
Réserves		131 068	131 068	-
Réserves spéciale d'investissement		10	10	-
Autres Capitaux Propres		10 921 219	11 891 126	<969 907>
Résultats reportés		< 79 491>	<3 471 733>	3 392 242
Resultat de l'Exercice		< 10 073 340>	3 392 242	<13 465 582>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	4.1	5 746 341	16 789 588	<11 043 247>
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	6 810 157	9 627 523	<2 817 366>
Provisions		1 315 092	690 000	625 092
Total Des Passifs Non Courants		8 125 249	10 317 523	<2 192 274>
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.3	18 563 632	13 534 170	5 029 462
Autres Passifs Courants	4.4	3 995 976	3 841 865	154 112
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.5	24 349 047	19 225 888	5 123 159
Total Des Passifs Courants		46 908 655	36 601 923	10 306 732
TOTAL DES PASSIFS		55 033 904	46 919 446	8 114 458
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		60 780 245	63 709 034	<2 928 787>

SOCIETE LAND'OR

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation en Valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION	5.1			
Revenus		91 174 070	65 670 810	25 503 260
Autres Produits d'Exploitation		491 163	342 001	149 162
Total Des Produits D'exploitation		91 665 233	66 012 811	25 652 422
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de Stocks des Produits Finis	5.2	676 462	<1 606 706>	2 283 168
Achats Consommés	5.2	57 279 580	36 443 602	20 835 978
Achats		59 252 389	35 158 465	24 093 924
Variations Des Stocks		<1 972 809>	1 285 137	<3 257 946>
Autres achats	5.3	2 025 085	1 790 446	234 639
Charges De Personnel	5.4	8 638 827	7 951 394	687 433
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	16 010 470	3 667 405	12 343 065
Autres Charges D'exploitation	5.6	12 580 597	10 839 891	1 740 706
Total Des Charges D'exploitation		97 211 021	59 086 032	38 124 989
RESULTAT D'EXPLOITATION		<5 545 788>	6 926 779	<12 472 567>
Charges Financières Nettes	5.7	<3 996 301>	<2 569 747>	<1 426 554>
Produits des palcements				
Autres Gains Ordinaires		144 254	261 836	<117 582>
Autres Pertes Ordinaires		<46 955>		<46 955>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<9 444 790>	4 618 868	<14 063 656>
Impot sur les bénéfices	5.8	< 628 550>	<869 018>	<240 468>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<10 073 340>	3 749 850	<13 823 190>
Contribution conjoncturelle		-	357 608	<357 608>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<10 073 340>	3 392 242	<13 465 582>

SOCIETE LAND'OR
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/12/2017

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		<10 073 340>	3 392 242
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		16 010 470	3 667 405
QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		< 532 >	<6 338>
Charges d'intérêts		836 918	929 686
Différence de change sur comptes de trésorerie		< 285 027 >	<196 286>
Plus-value sur cession d'immobilisations		<10 876>	<53 200>
Variations des:			
Stocks		<1 727 096>	<361 223>
Créances		<8 211 480>	357 887
Autres actifs		<431 459>	547 955
Fournisseurs et autres passifs		5 176 500	3 084 231
Flux provenant des activités d'exploitation		1 284 078	11 362 377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<1 335 513>	<1 295 602>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles		96 256	53 200
Décassements provenant des autres actifs non courants		<943 503>	<361 679>
Flux provenant des affectés aux activités d'investissement		<2 182 753>	<1 604 081>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement/ encaissement financement de stock et Autres crédits de gestion		1 575 000	<1 072 600>
Distribution de dividendes		< 969 375 >	< 484 688>
Remboursement des emprunts		<3 637 793>	<3 219 798>
Flux affectés aux activités de financement		<3 032 168>	<4 777 086>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités Et équivalents de liquidités		285 027	196 268
Variation de Trésorerie		<3 645 816>	5 177 478
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<8 518 739>	<13 696 217>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<12 164 555 >	<8 518 739>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2017

Présentation de la société :

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

Faits marquants de l'exercice:

- Conclusion d'une partenariat régional avec FC Barcelone portant sur l'utilisation par Land'Or des droits d'association et d'image, de marketing, de publicité, de contenus digitaux, de merchandising, ainsi que différentes autres actions de promotion en liaison avec la marque du prestigieux club.
- Les ventes à l'export ont enregistré une nette croissance due à l'amélioration des ventes vers le Maroc et la stabilisation des ventes vers la Lybie.
- La hausse des prix de certaines matières premières au niveau mondial aggravée par le glissement du dinar face à l'Euro et la pénurie du beurre, ont contribué à la dégradation de la marge brute qui est passé de 47% au 31/12/2016 à 37% au 31/12/2017.
- Les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe Africinvest pour une opération en fonds propres et quasi fonds propres visant à accompagner le développement du groupe Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient.
- Décision du management de constater une provision pour dépréciation complémentaire de 12.091.767 DT couvrant l'intégralité de la participation de Land'Or dans Land'Or Maroc (1.629.616 DT) ainsi que la créance détenue par Land'Or sur Land'Or Maroc (10.445.020 DT) et datant depuis 2014.

TABLE DE MATIERES

1	REFERENTIEL COMPTABLE	8
2	PRINCIPES COMPTABLES	8
2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.2	Frais préliminaires et charges à répartir	8
2.3	Contrats de location financement.....	9
2.4	Valeurs d'exploitation.....	9
2.5	Emprunts.....	9
2.6	Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants	9
2.7	Provisions pour risques et charges.....	10
2.8	Revenus.....	10
2.9	Transactions en monnaie étrangère	10
3	ACTIF	11
3.1.	Immobilisations incorporelles :	11
3.2.	Immobilisations corporelles :	11
3.3.	Immobilisations Financières :	12
3.4.	Autres actifs non courants :	12
3.5.	Stocks :	13
3.6.	Clients et comptes rattachés	13
3.7.	Autres actifs courants:	14
3.8.	Liquidités et équivalents de liquidités :	14
4	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	15
4.1	Capitaux propres:.....	15
4.2.	Emprunts:.....	15
4.3.	Fournisseurs et comptes rattachés :	15
4.4.	Autres passifs courants :	16
4.5.	Concours bancaires et autres passifs financiers :	16
5	COMPTE DE RESULTAT	17
5.1.	Produits d'exploitation :	17
5.2.	Achats Consommés	17
5.3.	Autres achats :	17
5.4.	Charges de personnel :	17
5.5.	Dotations aux amortissements et aux provisions :	17
5.6.	Autres charges d'exploitation :	18
5.7.	Charges financières nettes :	18
5.8.	Impôt sur les sociétés :	18
6.	ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE	19
6.1.	Éléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :	19
6.2.	Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :	19
7.	NOTES COMPLEMENTAIRES.	20
7.1.	Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :	20
7.2	Informations sur les parties liées.....	20
7.1.1.	Transactions avec les parties liées.....	20
7.1.2.	Soldes avec les parties liées.....	20
7.1.3.	Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants	20

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques.	3
Dépôt de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériel industriel	20
Outillage industriel	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériel de transport des biens	7
Matériel de transport des personnes	10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipement de bureau	10
Matériel informatique	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.2 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charges de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4 Valeurs d'exploitation

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

2.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux

paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.7 Provisions pour risques et charges

- > Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

- > Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.8 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.9 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

3 ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2017 est le suivant :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciels Informatiques	2 643 070	2 616 392
Dépôts de marques	114 834	49 264
Immobilisations incorporelles en cours	70 425	45 888
Total brut	2 828 329	2 711 544
Amortissements	<1 740 509>	<1 547 184>
Total net	1 087 820	1 164 360

3.2. Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 273 222	3 987 458
Installations techniques	4 223 736	4 188 453
Matériels industriels	16 870 260	16 040 228
Outillages industriels	1 955 769	1 833 342
Matériels de transport des biens	60 616	60 616
Matériels de transport des personnes	344 958	344 958
Matériels de transport acquis en leasing (Note 1)	4 605 229	4 607 093
Equipements de bureau	277 646	263 217
Matériels informatiques	1 177 331	1 166 843
Immobilisations encours	187 601	434 402
Total brut	41 663 849	40 614 091
Amortissement	<17 332 929>	<15 715 115>
Total net	24 330 920	24 898 976

Note 1 : Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport et de production dont la liste des contrats est la suivante :

N° de Contrat	VB au 31/12/2017	Amortissement Cumulé 2017	VCN 2017
269630	34 081	29 853	4 228
105059	46 735	36 201	10 534
117215	57 588	23 219	34 369
117690	82 980	33 078	49 902
291040 / 291030	277 061	156 653	120 408
119960	80 952	28 027	52 925
119962	160 523	55 575	104 948
121825	44 399	14 800	29 599
126103	3 149 961	223 337	2 926 624
126202	240 151	17 027	223 124
130493	161 733	9 434	152 298
130986	178 576	12 564	166 011
134870	90 490	12 360	78 130
Total	4 605 229	652 129	3 953 100

Les montants restants à payer (en principal) au titre des contrats de leasing s'élevaient à 598 628 DT pour la partie courante et à 2 450 128 DT pour la partie non courante (entre 1 et 5 ans).

3.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participation	2 261 635	2 261 635
Dépôts et cautionnements	800	800
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
Total brut	3 896 220	3 896 220
Provision pour dépréciation	< 3 695 480 >	< 2 065 864 >
Total net	200 740	1 830 356

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT	Provision	Montant net
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799	<226 799>	-
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940	-	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616	<1 629 616>	-
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280	<205 280>	-

(*) Land'Or Maroc a connu des difficultés opérationnelles et financières depuis 2013. Voir note 3.6 pour l'appréciation du risque lié à l'investissement dans la Land'Or Maroc.

Créances immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

3.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	10 907 120	9 963 617
Total brut	13 450 059	12 506 556
Résorptions	<12 728 585>	<12 112 620>
Total net	721 474	393 936

Les capitalisations de l'exercice 2017 s'élevant à 943 504 DT se détaillent comme suit

Désignation	Montant
Conception d'emballage et logo	62 965
Charges à répartir Projets Performance *	880 538
Total	943 503

(*) : Les charges à répartir Projets Performance comporte les charges à répartir de Marketing relatives à la conclusion d'un partenariat avec FC Barcelone qui s'élève à 735.026 DT.

3.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Matières premières	6 343 803	3 674 238
Emballages	2 002 538	1 546 308
Matières consommables	54 578	39 618
Produits finis et en-cours	3 852 071	4 528 533
Stocks divers	1 808 842	1 378 092
Stocks en transit	891 243	2 059 190
Total brut	14 953 075	13 225 979
Provision pour dépréciation	<400 052>	<281 420>
Total net	14 553 023	12 944 559

3.6. Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients	31 274 834	23 037 566
Effets à recevoir	-	5 562
Effets impayés	286 243	289 354
Chèques impayés	1 393 052	1 410 167
Total brut	32 954 129	24 742 649
Provision pour dépréciation	<16 390 823>	<5 290 309>
Total net	16 563 306	19 452 340

Les comptes clients au 31/12/2017 incluent une créance pour un montant de 21 647 062 DT (équivalent de 8 403 684 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land'Or.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

La société a engagé courant 2017 un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance et la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme et une participation dans le capital social.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers.

Par ailleurs, sur un autre plan, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, la société a engagé une restructuration opérationnelle de la filiale marocaine visant à améliorer le réseau de distribution au Maroc par la recherche des partenariats avec des distributeurs locaux. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

Malgré ce plan de restructuration, les performances de Land'Or Maroc ne sont pas améliorées au cours de 2017 comme attendu par le management. Par ailleurs, le plan de restructuration financière n'a pas encore reçu l'approbation de la banque centrale de Tunisie. En tenant compte de ces éléments, le management a décidé de provisionner l'intégralité de la créance Land'Or Maroc âgée avant 2014 (10.445.020 DT) ainsi que la participation de 1.629.615 DT .

Il convient de préciser que le management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe Africinvest ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement de Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires.

3.7. Autres actifs courants:

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Personnel	23 205	32 490
Avances fournisseurs	115 022	57 424
Etat crédit d'impôt	2 347 095	2 053 225
Débiteurs divers	307 893	334 943
Créances sur des parties liées	114 185	114 185
Compte de régularisation actif	305 838	189 512
Total brut	3 213 238	2 781 779
Provision pour dépréciation	<370 036>	<377 505>
Total net	2 843 202	2 404 274

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Valeurs à l'encaissement.	376 090	366 842
Banques	95 379	250 320
Autres Valeurs	405	405
Caisses	7 886	2 666
Total	479 760	620 233

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Capital social	4 846 875	4 846 875	0
Résultats reportés	<79 491>	<3 471 733>	3 392 242
Autres capitaux propres	10 921 219	11 891 126	<969 907>
Réserves	131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement	10	10	-
Résultat de l'exercice	<10 073 340>	3 392 242	<13 465 582>
Total des capitaux propres	5 746 341	16 789 588	<11 043 247>

4.2. Emprunts:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédits BT	150 000	1 102 941
Crédits BH	2 182 402	2 805 761
Crédits ATTJARI	741 408	1 073 560
Crédits BTK	1 286 218	1 657 348
Dette de location financière	2 450 129	2 987 913
Total emprunt	6 810 157	9 627 523

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme.

4.3. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 763 529	2 930 462
Fournisseurs étrangers	8 892 750	3 687 330
Fournisseurs d'immobilisations	19 250	13 661
Fournisseurs, retenue de garantie	96 639	95 151
Fournisseurs, factures non parvenues	935 268	2 103 205
Obligations cautionnées	1 045 048	521 056
Effets à payer	4 811 148	4 183 305
Total	18 563 632	13 534 170

4.4. Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunérations dues au personnel	1 611 532	1 523 719
Etat et collectivités locales	63 805	288 859
Actionnaires dividendes à payer	1 652	14 453
Créditeurs divers	606 928	561 715
Compte régularisation passif	1 712 059	1 453 119
Total	3 995 976	3 841 865

4.5. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	332 152	308 818
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an UBCI		
Echéance à moins d'1 an BH	623 359	587 961
Echéance à moins d'1 an BTK	369 906	342 652
Financement de stock et préfinancement export	6 950 000	4 925 000
Financement en devise	9 422 667	7 268 135
Concours bancaires	3 221 646	1 870 837
Dettes de location financière à moins d'un an	598 628	616 100
Financement factures	1 692 000	2 142 000
Intérêts courus	97 513	123 209
Total	24 349 047	19 225 888

5 *COMPTE DE RESULTAT*

5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires local	61 558 840	54 140 209
Chiffre d'affaires export	29 615 230	11 530 601
Autres produits d'exploitation	491 163	342 001
Total	91 665 233	66 012 811

5.2. Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Achats matières premières	48 634 848	26 338 440
Achats emballages et autres matières consommables	11 785 487	8 410 639
Achats en transit	1 167 946	409 386
Variation de stocks	<3 140 755>	1 694 523
Variation de stocks en transit	<1 167 946>	<409 386>
Total	57 279 580	36 443 602

5.3. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres achats stockables	647 194	433 015
Achats non stockables	1 377 891	1 357 431
Total	2 025 085	1 790 446

5.4. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	7 355 329	6 797 750
Charges sociales légales	1 283 498	1 153 644
Total	8 638 827	7 951 394

5.5. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	2 544 085	2 823 283
Dotations aux provisions	14 348 493	1 054 671
Total	16 892 578	3 877 954
Reprise sur provisions	<882 108>	<210 550>
Total Net	16 010 470	3 667 405

5.6. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Services extérieurs	4 424 938	3 779 216
Autres services extérieurs	7 659 552	6 611 876
Charges diverses ordinaires	111 485	119 883
Impôts et taxes	384 622	328 916
Total	12 580 597	10 839 891

5.7. Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	112 759	168 633
Intérêts relatifs au crédit UBCI	0	5 458
Intérêts relatifs au crédit BH	175 069	207 043
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	92 058	109 169
Intérêts relatifs au crédit BTK	132 280	147 805
Autres intérêts	324 752	291 578
Différence de change	1 126 577	<84 102>
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	2 032 806	1 724 163
Total	3 996 301	2 569 747

5.8. Impôt sur les sociétés :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2017 à 628 550 TND, le décompte fiscal est présenté en annexe (3)

6. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1. Éléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissements financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est la méthode autorisée pour la détermination des liquidités et équivalents de liquidités.

7. NOTES COMPLEMENTAIRES.

7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

7.2 Informations sur les parties liées

7.1.1. Transactions avec les parties liées.

Chiffre d'affaires réalisé par Land'Or avec les sociétés du groupe

- Une convention de location de bureaux et divers matériels a été conclue le premier janvier 2003 avec la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS»),. Un avenant a été conclu en 2014. Le montant annuel des loyers facturés par Land'Or au titre de l'exercice 2017 s'élève à 198.450 DT.
- Le montant de vente de marchandise par Land'Or à Land'Or Maroc s'élève au titre de l'exercice 2017 à 5 899 605 DT.

Prestations facturées par les sociétés du groupe:

LFS a facturé à Land'Or au titre de l'exercice 2017 des prestations s'élevant à 5 390 156 DT qui se détaillent comme suit :

- Prestation de services : 3.058.119 DT
- Transport Marchandises : 2.332.037 DT

Garanties, sûretés réelles et cautions données

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 550.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2017 s'élève à 1 006.400 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 550.000 DT.

7.1.2. Soldes avec les parties liées

En DT	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Créance commerciale		
LFS	345 683	111 511
Land'Or Maroc*	21 647 062	18 197 832
Total créance commerciale	21 992 745	18 309 343
Avances		
Land'Or Maroc**	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054
Total avances	114 185	114 185
Dette commerciale		
LFS	<28 814>	<213 910>
Total Dette commerciale	<28 814>	<213 910>

*Solde provisionné à hauteur de 14.445.020 DT

** Solde intégralement provisionné

7.1.3. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours l'exercice 2017, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 697.514 DT.

Annexes

- Annexe (1):** Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles
- Annexe (2):** Tableau de Résorption des Autres Actifs Non Courants
- Annexe (3):** Tableau de détermination du Résultat Fiscal
- Annexe (4):** Schéma des soldes intermédiaires de gestion
- Annexe (5):** Tableau des engagements Hors Bilan
- Annexe (6):** Tableau de mouvements des capitaux propres

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2017

RUBRIQUE	VB REVAL 01/01/17	ACQUISIT° 2017	VALEUR CESSION 2017	TRANSFERT 2017	VB AU 31/12/2017	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2017	REPRISE /CESSION 2017	AMORT. CUMUL. 2017	VCN 2017
BATIMENT INDUSTRIEL	6 135 481		-	-	6 135 481	1 319 109	205 539	-	1 524 648	4 610 833
EQUIPEMENT DE BUREAU	263 217	14 429	-	-	277 646	170 065	10 407	-	180 472	97 174
IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	4 607 093	90 490	92 354	-	4 605 229	401 381	296 148	45 400	652 129	3 953 100
INST.G.AA CONST.	3 987 458	180 667	-	105 097	4 273 222	1 565 484	148 359	-	1 713 843	2 559 379
INSTAL. TECHNIQ.	4 188 453	56 763	47 783	26 303	4 223 736	2 222 759	198 211	33 819	2 387 151	1 836 584
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	344 958	-	-	-	344 958	238 240	20 585	-	258 825	86 133
MAT.DE TRANSP.BIENS	60 616	-	-	-	60 616	52 597	1 459	-	54 056	6 561
MAT.INDUSTRIEL	16 040 228	741 382	35 811	124 461	16 870 260	7 922 393	690 335	23 297	8 589 431	8 280 829
MAT.INFORMATIQUE	1 166 843	10 488			1 177 331	713 764	82 469	-	796 233	381 098
OUTILLAGE INDUST.	1 833 342	99 541	16 504	39 390	1 955 769	1 109 323	81 284	14 466	1 176 141	779 628
TERRAIN NU	1 321 600	-		-	1 321 600	-	-	-	-	1 321 600
TERRAIN BATI	230 400	-		-	230 400	-	-	-	-	230 400
IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS	434 402	48 450		<295 251>	187 601	-	-	-	-	187 601
	40 614 091	1 242 210	192 452	0	41 663 849	15 715 115	1 734 796	116 982	17 332 929	24 330 920

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU
31/12/2017**

RUBRIQUE	Valeur Brute 01/01/2017	ACQUISITION 2017	CESSION 2017	TRANSFERT 2017	Valeur Brute au 31/12/2017	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2017	Reprise /Cession 2017	CUMUL AMORT 2017	V.C.NET AU 31/12/2017
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 616 393	9 950	-	16 729	2 643 071	1 500 314	169 074	-	1 669 388	973 684
DEPOT DE MARQUE	49 264	65 569	-	-	114 833	46 871	24 250	-	71 121	43 712
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS	45 888	41 265	-	<16 729>	70 425	-	-	-	-	70 425
TOTAL	2 711 544	116 784	-	-	2 828 329	1 547 185	193 324	-	1 740 509	1 087 820

Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS AU 31/12/2017

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VALEUR COMPTALBE NETTE
	Au	Capitalisation	Au	Au	Dotations	Au	
	01/01/2017	2017	31/12/2017	01/01/2017	2017	31/12/2017	31/12/2017
Frais préliminaires	2 542 939	-	2 542 939	2 542 939	-	2 542 939	-
Charges à répartir	9 963 617	943 503	10 907 120	9 569 681	615 965	10 185 646	721 474
Total	12 506 556	943 503	13 450 059	12 112 620	615 965	12 728 585	721 474

Annexe (3)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)	<10 073 340>	
A REINTERGRER	16 496 735	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	8 515	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	19 233	
Provisions constituées (Créances client)	11 333 840	
Provisions constituées (stock)	742 814	
Provisions constituées (Titre de participation)	1 629 616	
Provisions constituées (autres actifs courants)	17 131	
impôt sur les sociétés	628 550	
Taxe sur les voyages	2 700	
Amendes et pénalités non déductibles	47 482	
Pertes de changes non réalisées	1 441 761	
Autres Réintégrations	625 092	
A DEDUIRE		3 298 735
Reprise sur provision clients		233 327
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		624 181
Gains de changes non réalisés		2 416 627
Autres Déductions		24 600
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		
Bénéfice	3 124 660	
Déficit		
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES		
Bénéfice	3 124 660	
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Bénéfice	3 124 660	
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice	3 124 660	
Déficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	3 124 660	
Bénéfice sur exportation	32,56%	1 017 432
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%	2 107 229	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Marché local	72 458 549	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Export	29 702 413	
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice Marché local	2 107 229	
Bénéfice Export	1 017 432	
Déficit		
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20%	526 807	
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 10% (export)	101 437	
IMPOT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 7,5% contribution conjoncturelle	-	
IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20 %	-	
Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC	144 917	
Minimum d'impôt 0,1% du CA Export	29 702	

Annexe (4)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30/06/2017

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2017	2016
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		<i>Marge Commerciale</i>		-	-
(2) Rev enus et autres produits d'exploitation	91 665 233						
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	676 462				
Production Immobilisée							
Total	91 665 233	Total	676 462	<i>Production</i>		90 988 771	67 619 517
(2) Production	90 988 771	Achats consommés	57 279 580	<i>Marge sur coût matières</i>		33 709 191	31 175 915
(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	14 221 059				
(2) Marge sur coût matière	33 709 191						
Subvention d'exploitation				<i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>		19 488 131	18 878 299
Total	33 709 191	Total	14 221 059				
Valeur Ajoutée Brute	19 488 131	Impôts et taxes	384 622	<i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>			
		Charges de personnel	8 638 827				
		Total	9 023 449			10 464 682	10 594 184
Excédent brut d'exploitation	10 464 682	ou Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	144 254	Autres charges ordinaires	46 954				
Produits financiers	-	Charges financières	3 996 301				
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	16 010 470				
		Impôt sur le résultat ordinaire	628 550	<i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>			
Total	10 608 936	Total	20 682 276			- 10 073 340	3 392 242
Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	- 10 073 340				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	<i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>			
Total	-	Total	- 10 073 340			- 10 073 340	3 392 242

Annexe (5)

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	550 000					Caution solidaire LFS
Aval						
Autres garanties						
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	1 162 242	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	3 202 567	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 214 827	ATIJARIBANK				en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 956 912	BTK				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	1 162 242	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	3 202 567	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 214 827	ATIJARIBANK				en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 956 912	BTK				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues						
1-d Créances à l'exportation						
1-e Abandon de créances						
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles						
Total						
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
2-c Effets escomptés non échues	1 718 412					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
Total						
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	3 941 933					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avals et Cautions	1 373 524					
Crédit documentaire						
Refinancement						
Factures visées						
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total						

Annexe (6)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2017

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve Spéciale de Réévaluation	Autres Réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de L'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	81 068	9 317 125	3 052 403	50 010	12 624	<5 762 838>	2 291 106	13 888 372
Affectation et imputations (AGO 15/06/2015)							2 291 106	<2 291 106>	
Augmentation de capital									
Distribution des Dividendes (AGO 30/05/2016)			<484 688>						<484 688>
Subvention d'investissement						<6 338>			<6 338>
Résultat de l'exercice 2016								3 392 242	3 392 242
Soldes au 31/12/2016 avant affectation	4 846 875	81 068	8 832 437	3 052 403	50 010	6 286	<3 471 733>	3 392 242	16 789 588
Affectation et imputations (AGO 30/05/2016)							3 392 242	<3 392 242>	
Augmentation de capital									
Distribution des Dividendes (AGO 25/06/2017)			<969 375>						<969 375>
Subvention d'investissement						<532>			<532>
Résultat de l'exercice 2017								<10 073 340>	<10 073 340>
Soldes au 31/12/2017 avant affectation	4 846 875	81 068	7 863 062	3 052 403	50 010	5 754	<79 471>	<10 073 340>	5 746 341

TUNIS, le 15 mai 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société
Land'Or S.A.
Bir Jedid, 2054-Khelidia

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société « Land'Or S.A. » («Land'Or» ou «Société») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Land'Or comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de 60.780.245 DT, un résultat net déficitaire de 10.073.340 DT et des flux d'exploitation positifs de 1.284.078 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Land'Or au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 32.954.129 DT (dont une créance sur Land'Or Maroc pour un montant de 21.647.062 DT) et provisionnées à hauteur de 16.390.823 DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, la Société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers et notamment Land'Or Maroc). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observation

Ainsi qu'il en est fait mention dans les notes 3.3 et 3.6 aux états financiers, l'engagement financier (Titres de participation, créance commerciale) de Land'Or dans la filiale LAND'OR MAROC SARL AU (« Land'Or Maroc ») s'élève au 31 décembre 2017 à 23,3 millions DT dont 1,6 millions DT de titres de participations et une créance de 14,4 millions DT provenant de 2014 et des années antérieures. Ce solde élevé est dû à des difficultés d'exploitation et financières rencontrées par Land'Or Maroc depuis 2013 et qui ont entraîné des retards importants dans le règlement de cette créance.

Courant 2016, le management a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc en vue de relancer son activité et redresser sa situation financière. Toutefois, et suite à un retard accusé dans la réalisation du plan de restructuration, les performances de Land'Or Maroc courant 2017 étaient en-dessous des attentes du management. Par ailleurs, le plan de la restructuration financière qui a été déposé auprès de la Banque Centrale de la Tunisie en date du 4 avril 2016 n'a pas encore reçu l'approbation définitive à la date du présent rapport. Compte tenu de ces éléments, le management a décidé de constater courant 2017 une provision supplémentaire de 12,1 millions DT correspondant à l'intégralité de la participation financière dans Land'Or Maroc et au reliquat de la créance commerciale antérieure à 2014 et demeurant impayée au 31 décembre 2017 (qui était déjà provisionnée à hauteur de 3,8 millions DT au 30 juin 2017).

Il convient de préciser que le management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe AFRICINVEST ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement de Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants.
- et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Hassen BOUAITA
Directeur Associé

les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed BELAIFA

Tunis, le 15 mai 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société

Land'Or S.A.

Bir Jedid, 2054-Khelidia

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1- Conventions avec LFS.

- Une convention de prestation de service et de logistique a été signée en 2003 et porte sur la location par Land'Or de bureaux et de divers matériels à la société LFS.

Le produit comptabilisé en 2017 au titre de cette convention, telle que modifiée par les avenants subséquents, s'élève à 198.450 DT en hors taxes.

Le solde du compte client LFS arrêté au 31 décembre 2017 est débiteur de 345.683 DT.

- La société LFS assure au profit de la société Land'Or les prestations suivantes :

- Entretien et réparation
- Commercialisation des produits Land'Or.
- Suivi des litiges clients.
- Gestion de dépôts
- Recouvrement des créances Land'Or.
- Prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LFS et réglés par Land'Or.

La charge comptabilisée en 2017 par Land'Or au titre des prestations fournies par LFS s'élève à 5.440.156 DT en hors taxes.

Le solde du compte fournisseur LFS chez Land'Or arrêté au 31 décembre 2017 est créditeur de 28.814 DT.

- Par ailleurs, la société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion contractés par LFS auprès de la Banque de Tunisie pour 550.000 DT en principal. Le montant de la caution solidaire est de 550.000 DT.

2- Relation avec la Filiale Marocaine LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc »).

- Land'Or a réalisé un chiffre d'affaires de 5.899.605 DT au titre de la vente de produits finis à Land'Or Maroc en 2017.
- Le solde du compte client Land'or Maroc arrêté au 31 décembre 2017 est débiteur de 21.647.062 DT. Ce solde a été provisionné à hauteur de 14.445.020 DT.
- Le compte courant actionnaire Land'Or Maroc est débiteur dans les livres de Land'Or de 17.131 DT au 31 décembre 2017. Ce solde a été totalement provisionné.

3- Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »

- Le compte courant actionnaire LAND'OR USA est débiteur dans les livres de Land'Or de 97.054 DT au 31 décembre 2017. Ce solde a été totalement provisionné.

4- Emprunts :

- Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2017 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Modalité de remboursement	Garanties	Solde au 31.12.2017	Décision du conseil d'administration
BH	1 500 000	TMM+2%	Remboursable sur 7 ans dont 1 année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	698 242	01/03/2012
BT	3 000 000	TMM+2,25 %	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile en sur la propriété sise à Khelidia	1 191 176	01/03/2012
BH	3 000 000	5,24%	Remboursable sur 10 ans dont 2 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	2 107 519	26/04/2013
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	Remboursable sur 8 ans dont 3 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce constitué d'une unité commerciale et financière de fabrication de produits agroalimentaire Hypothèque immobilière de rang utile	1 656 124	21/11/2013
Attijari Bank	2 000 000	TMM+2,5%	Remboursable sur 7 ans dans une année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds de commerce d'une unité d'industries alimentaires. Une hypothèque immobilière en rang disponible.	1 073 560	07/05/2013

- Au 31 décembre 2017, les dettes de la société Land'Or S.A liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 3.048.757 DT dont 598.628 DT à moins d'un an et 2.450.129 DT à plus d'un an.
- Au 31 décembre 2017, les dettes de la société Land'Or S.A liées aux opérations de financement à court terme (crédits de gestion et concours bancaires) s'élèvent à 21.286.313 DT. Elles se détaillent comme suit :

Banque	Montants en DT
BTK	1 960 646
BT	10 551 151
Attijari Bank	594 352
BH	5 345 044
STB	2 835 120
Total	21 286 313

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2017 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 50.000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 10.000 DT bruts.
- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 22 août 2013. Elle est payable sur 12 mensualités.
- Le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié perçoivent des salaires mensuels bruts de 16 268 DT et 11.465 DT, respectivement. En sus de leurs salaires, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, d'une prime de productivité et d'une prime de bilan.
- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la Société Land'Or envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :

En DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateur Salarié (*)	
	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/2017
Salaires et rappels	284.986	-	195.627	-	137.967	-
Primes	-	-	46.302	-	32.632	-

(*) La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Hassen BOUAITA
Directeur Associé

Ahmed BELAIFA

ETATS FINANCIERS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Sofiene BEN AMIRA.

ANNEXE N°1

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2017		2017		2016
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1	Actifs incorporels			
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 012 544,932	828 855,004	183 689,928
AC13	Fonds commercial	90 420,548		90 420,548
		1 102 965,480	828 855,004	274 110,476
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
AC21	Installations techniques et machines	5 763 644,512	3 944 523,927	1 819 120,585
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 413 604,530	885 937,050	527 667,480
		7 177 249,042	4 830 460,977	2 346 788,065
AC3	Placements			
AC31	Terrains et constructions			
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	20 263 329,302	3 208 744,821	17 054 584,481
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	10 313 917,590	2 657 053,155	7 656 864,435
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	74 077 449,059		74 077 449,059
AC33	Autres placements financiers			
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	34 694 917,645	349 701,465	34 345 216,180
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	38 451 757,500		38 451 757,500
AC334	Autres prêts	19 793 325,384		19 793 325,384
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000
AC336	Autres	1 381 791,861		1 381 791,861
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	69 675,065		69 675,065
		199 046 163,406	6 215 499,441	192 830 663,965
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
AC510	Provision pour primes non acquises	15 863 294,684		15 863 294,684
AC531	Provision pour sinistres non vie	43 410 970,550		43 410 970,550
		59 274 265,234	0,000	59 274 265,234
AC6	Créances			
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe			
AC611	Primes acquises et non émises	2 471 932,616		2 471 932,616
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	28 538 319,679	6 553 495,521	21 984 824,158
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 112 895,461	341 578,308	2 771 317,153
AC63	Autres créances			
AC631	Personnel	40 540,155		40 540,155
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 657 568,751		1 657 568,751
AC633	Débiteur divers	1 464 805,934	805 992,651	658 813,283
		37 286 062,596	7 701 066,480	29 584 996,116
AC7	Autres éléments d'actif			
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 081 268,399		5 081 268,399
AC72	Charges reportées			
AC721	frais d'acquisition reportés	1 665 875,302		1 665 875,302
AC722	Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
		8 949 787,742	2 202 644,041	6 747 143,701
AC73	Comptes de régularisation Actif			
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	3 447 238,340		3 447 238,340
AC733	Autres comptes de régularisation	1 218 141,050		1 218 141,050
		4 665 379,390	0,000	4 665 379,390
		13 615 167,132	2 202 644,041	11 412 523,091
	Total de l'actif	317 501 872,890	21 778 525,943	295 723 346,947
				284 266 802,405

ANNEXE N°2

(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			2017	2016
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		78 285 471,369	73 648 120,752
CP5	Résultat reporté		1 766 085,590	1 269 763,374
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice			105 051 556,959	99 917 884,126
CP6	Résultat de l'exercice		4 172 390,977	7 360 229,416
Total capitaux propres avant affectation			109 223 947,936	107 278 113,542
PA2	Provisions pour risques et charges		786 202,916	665 632,151
			786 202,916	665 632,151
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	29 378 109,923	23 385 352,030
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	116 231 933,090	102 778 141,331
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaïsser (non vie)</i>	-14 364 909,530	-11 409 426,265
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 201 557,457	3 323 320,886
			134 446 690,940	118 077 387,982
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		22 272 477,460	21 528 949,497
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 465 708,251	13 263 817,290
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	14 313 394,048	16 770 428,827
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	124 435,602	127 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	740 711,259	930 513,868
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 466 791,645	3 271 552,013
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	2 756 484,364	2 305 695,452
			28 867 525,169	36 669 443,052
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	126 502,526	47 276,181
			126 502,526	47 276,181
			185 713 196,095	176 323 056,712
Total du passif			186 499 399,011	176 988 688,863
Total des capitaux propres et du passif			295 723 346,947	284 266 802,405

ANNEXE 3

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				Opérations brutes	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				2017	2017	2017	2016
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11	Primes émises et acceptées	+	102 353 628,283	-54 400 110,962	47 953 517,321	42 050 897,338
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-5 992 757,893	4 992 841,324	-999 916,569	-554 484,811
				96 360 870,390	-49 407 269,638	46 953 600,752	41 496 412,527
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat			+	4 718 548,264	4 718 548,264	4 714 776,007
				4 718 548,264		4 718 548,264	4 714 776,007
PRNV2	Autres produits techniques			+			
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11	Montants payés	-	-44 885 215,030	11 203 334,880	-33 681 880,150	-26 316 492,104
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	-10 498 308,495	9 111 730,241	-1 386 578,254	-533 972,634
				-55 383 523,525	20 315 065,121	-35 068 458,404	-26 850 464,739
CHNV2	Variation des autres provisions techniques			+/-	121 763,429	121 763,429	135 682,745
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				-521 966,212	-521 966,212	-1 199 810,521
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41	Frais d'acquisition	-	-7 655 338,561		-7 655 338,561	-7 351 216,214
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	91 668,667		91 668,667	-17 233,116
	CHNV43	Frais d'administration	-	-9 816 093,047		-9 816 093,047	-9 825 008,033
	CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+		5 333 352,696	5 333 352,696	8 117 348,317
				-17 379 762,941	5 333 352,696	-12 046 410,245	-9 076 109,046
CHNV5	Autres charges techniques			-	-473 303,139	-473 303,139	-1 474 103,157
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)			+/-	27 442 626,266	-23 758 851,821	3 683 774,445
						7 746 383,816	

ANNEXE 5

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat		notes	2017	2016
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	3 683 774,445	7 746 383,816
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	8 253 899,978	8 524 488,401
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	249 372,845	273 925,938
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	273 842,717	1 592 353,198
	Sous total 1		12 460 889,985	18 137 151,353
CHNT1	Charges des placements			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-2 070 724,574	-1 751 243,753
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-349 701,465	-249 372,845
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-68,823	-460 354,365
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-4 718 548,264	-4 714 776,007
PRNT2	Autres produits non techniques	+	583 704,465	191 811,778
CHNT3	Autres charges non techniques	-	-727 858,722	-289 075,985
	Sous total 2		-7 283 197,383	-7 273 011,177
	Résultat provenant des activités ordinaires		5 177 692,602	10 864 140,175
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-879 638,900	-2 792 926,500
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 298 053,702	8 071 213,675
CHNT5	Pertes extraordinaires		-125 662,725	-710 984,260
	Résultat net de l'exercice		4 172 390,977	7 360 229,416

Annexe N ° 6 :
Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en dinars tunisiens)

		2017	2016
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
	HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
	HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	HB24 <i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ANNEXE N°7

Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2017

(Exprimé en dinars tunisiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	103 222 334,926	118 297 183,790
Sommes versées pour paiement des sinistres	-37 380 475,169	-31 797 752,932
Commissions versées aux intermédiaires	-6 790 494,430	-6 221 044,304
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-10 021 361,486	-9 656 050,997
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-44 692 025,737	-36 774 485,730
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-17 866 430,658	-11 949 335,003
Encaissements liés à la cession de placements financiers	23 069 147,747	5 136 055,200
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-7 409 835,195	-8 580 621,837
Produits financiers reçus	5 529 892,444	5 982 551,440
Impôts sur les bénéfices payés	-3 811 492,030	-1 489 419,103
Autres mouvements	-9 832 729,774	-7 807 971,047
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-5 983 469,362	15 139 109,477
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-645 175,113	-513 519,607
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 000,000	18 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-3 154 600,000	-1 000 000,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 777 775,113	-1 495 519,607
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 999 981,600	-2 316 494,606
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 999 981,600	-2 316 494,606
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-11 761 226,075	11 327 095,264
Trésorerie de début d'exercice	16 842 494,474	5 515 399,210
Trésorerie de fin d'exercice	5 081 268,399	16 842 494,474

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail :
[**dgen@carte.com.tn**](mailto:dgen@carte.com.tn)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2017

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI
Christian Huyghues DESPOINTES
Abderrahmen FATMI
Radhi MEDDEB
Union Tunisienne de Participation.
S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile

- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	8	175 977,349
- Agents d'exécution	27	958 784,676
- Agents de maîtrise	20	826 431,441
- Cadres	118	8 117 256,905

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivo de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéficoes et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 1 102 965,480 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 828 855,004 Dinars contre une valeur de 626 008,366 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 202 846,638 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2017	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	7 413,242	88 958,906	96 372,148	170 504,571
Logiciels	745 668,213	618 595,124	113 887,732	732 482,856	13 185,357
Total	1 102 965,480	626 008,366	202 846,638	828 855,004	274 110,476

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 7 177 249,042 Dinars contre la somme de 6 772 764,401 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 404 484,641 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 4 830 460,977 Dinars contre une valeur de 4 616 509,891 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 213 951,086 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2017	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 085 425,702	752 732,982	112 749,623	865 482,605	219 943,097
Mobilier de bureau	1 413 604,530	762 866,916	123 070,134	885 937,050	527 667,480
Matériel bureautique	230 163,136	211 754,905	3 296,461	215 051,366	15 111,770
Matériel informatique	2 113 189,019	1 778 407,294	113 657,834	1 892 065,128	221 123,891
AAI	2 277 840,085	825 922,892	95 447,405	921 370,297	1 356 469,788
GSM	57 026,570	46 789,848	3 764,683	50 554,531	6 472,039
Total	7 177 249,042	4 378 474,837	451 986,140	4 830 460,977	2 346 788,065

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 199 046 163,404 Dinars en 2017 contre 200 084 705,684 Dinars en 2016 :

Libelle	Placement Brut 2017	Amort/Prov. 2017	Placement Net 2017	Placement Net 2016	Variation Nette
Terrains et constructions	30 577 246,892	5 865 797,976	24 711 448,916	25 321 740,774	-610 291,858
Titres à revenus variables	108 772 366,702	349 701,465	108 422 665,237	100 967 226,410	7 455 438,827
Titres à revenus fixes	38 451 757,500	-	38 451 757,500	26 859 742,000	11 592 015,500
Autres Prêts	17 820 125,800	-	17 820 125,800	13 213 000,000	4 607 125,800
Prêts au Personnel	1 973 199,584	-	1 973 199,584	1 837 032,804	136 166,780
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	23 000 000,000	-23 000 000,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 347 019,641		1 347 019,641	3 290 681,913	-1 943 662,272
Dépôts et cautionnements	34 772,220		34 772,220	34 772,220	0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	69 675,065	-	69 675,065	55 630,600	14 044,465
Total	199 046 163,404	6 215 499,441	192 830 663,963	194 579 826,721	-1 749 162,758

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2017 de 14 104 571,565 Dinars par rapport à 2016 :

Libelles	Provisions 2017	Provisions 2016	Variation
Provisions pour PNA	15 863 294,684	10 870 453,359	4 992 841,325
Provisions pour sinistres non vie	43 410 970,550	34 299 240,310	9 111 730,240
Total	59 274 265,234	45 169 693,669	14 104 571,565

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2017 la somme de 2 471 932,616 Dinars contre 8 067 558,717 Dinars en 2016 et se répartissent comme suit :

Branches	2017	2016	Variation
Automobile	-584 853,296	-789 508,108	204 654,812
Responsabilité civile générale	374 564,237	271 260,115	103 304,122
Incendie	-54 824,784	-60 963,671	6 138,887
Individuel	-8 045,745	-30 770,190	22 724,444
Risques spéciaux	-475 553,358	5 098 884,678	-5 574 438,036
Aviation	99 340,299	89 131,355	10 208,944
Transport	6 001,036	150 282,662	-144 281,627
Maladie	1 796 458,607	2 162 684,356	-366 225,749
Incapacité/Invalidité	392 945,853	297 704,585	95 241,268
Assistance	146 828,742	12 715,125	134 113,617
Construction	348 922,266	694 805,353	-345 883,087
Crédit export	430 148,760	171 332,457	258 816,303
Total	2 471 932,616	8 067 558,717	-5 595 626,101

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2017 la somme nette de 21 984 824,158 Dinars contre 5 884 265,230 Dinars en 2016 et se détaille comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Primes à recevoir	22 814 647,053	20 572 827,966	2 241 819,087
Acomptes sur primes à recevoir	-4 382 425,262	-15 554 425,550	11 172 000,288
Comptes courants agents	1 262 112,891	1 189 729,138	72 383,753
Effets à recevoir	2 707 634,207	892 196,015	1 815 438,192
Chèques impayés	170 656,615	107 701,244	62 955,371
Provisions pour chèques et effets impayés	-290 990,148	-170 953,872	-120 036,276
IDA	5 906 170,931	4 739 663,265	1 166 507,666
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Provisions pour créances douteuses	-6 262 505,373	-5 951 996,220	-310 509,153
Total	21 984 824,158	5 884 265,230	16 100 558,928

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 2 771 317,153 Dinars en 2017 contre 2 593 743,724 Dinars en 2016.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 356 922,189 Dinars en 2017 contre 4 039 379,355 Dinars en 2016.

Libellés	2017	2016	Variation
Personnel	40 540,155	45 520,299	-4 980,144
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 657 568,751	2 165,183	1 655 403,568
Débiteurs divers	658 813,283	3 991 693,873	-3 332 880,590
Total	2 356 922,189	4 039 379,355	-1 682 457,166

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2017	2016	Variation
Banques	4 954 164,506	16 778 590,113	-11 824 425,607
CCP	54 237,298	30 898,534	23 338,764
Caisses	72 866,595	33 005,827	39 860,768
Total	5 081 268,399	16 842 494,474	-11 761 226,075

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	161 077,26	447 939,963	2,9478	26 883,584	9 119,88
USD	3 474,55	119 084,005	2,4839	-110 453,570	-44 467,80
JPY	-	-	21,7561		
GBP	-	-	3,3113		

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 665 875,302 Dinars en 2017 contre 1 581 329,306 Dinars en 2016 :

Libellés	2017	2016	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 665 875,302	1 574 206,634	91 668,668
Charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
Amortissements des charges à répartir	-2 202 644,041	-2 195 521,369	-7 122,672
Total	1 665 875,302	1 581 329,306	84 545,996

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 4 665 379,390 Dinars en 2017 contre 2 885 537,057 Dinars en 2016 :

Libellés	2017	2016	Variation
Intérêts courus et non échus	3 447 238,340	2 057 421,124	1 389 817,216
Autres produits à recevoir	1 118 133,374	770 148,477	347 984,897
Charges payées d'avance et autres	100 007,676	57 967,456	42 040,220
Total	4 665 379,390	2 885 537,057	1 779 842,333

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)						
	01/01/2017 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2017	Variation FR	Situation au 31/12/2017
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	2 364 888,376	350 000,000			-226 556,583	2 488 331,793
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	52 775 447,064	5 000 000,000	-986 092,800			56 789 354,264
pour réinvestissem ent exonéré	9 602 552,833	500 000,000				10 102 552,833
Report à nouveau	1 269 763,374	496 322,216				1 766 085,590
Résultat de l'exercice	7 360 229,416	-6 346 322,216	-1 013 907,200	4 172 390,977		4 172 390,977
Total	107 278 113,542	-	-2 000 000,000	4 172 390,977	-226 556,583	109 223 947,936

Le résultat par action au 31/12/2017 est de 1,669 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2017 à 49 696 647,197 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 41 803 261,464
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2016	2 364 888,376	sommes non remboursables	253 853,521
DOTATION 2017	350 000,000		
INTERETS	27 296,938		
TOTAUX	2 742 185,314	TOTAUX	253 853,521
		SOLDE	2 488 331,793

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225051	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejb Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3432	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 786 202,916 Dinars en 2017.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2017 la somme de 134 446 690,940 Dinars contre 118 077 387,982 Dinars en 2016 soit une variation de 16 369 302,958 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	29 378 109,923	23 385 352,030	5 992 757,893
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	116 231 933,090	102 778 141,331	13 453 791,759
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-14 364 909,530	-11 409 426,265	-2 955 483,265
Provisions mathématiques rentes (*)	3 175 181,690	3 313 733,785	-138 552,095
Provisions pour risques en cours (*)	26 375,767	9 587,101	16 788,666
Total	134 446 690,940	118 077 387,982	16 369 302,958

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 743 527,963 Dinars pour passer à 22 272 477,460 Dinars en 2017 contre 21 528 949,497 Dinars en 2016.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2017 la somme de 8 465 708,251 Dinars contre 13 263 817,290 Dinars en 2016 soit une variation de - 4 798 109,039 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Commissions à payer	2 815 391,966	2 999 931,560	-184 539,594
Primes cédées sur PANE	1 171 854,635	5 303 324,393	-4 131 469,758
Comptes courants agents	1 323 066,178	1 425 999,264	-102 933,086
Ristournes à payer	792 324,233	665 032,875	127 291,358
Bonifications à payer	233 614,973	341 918,525	-108 303,552
Coassurances cédées	1 390 251,789	1 933 872,596	-543 620,807
Rentes à payer	549 899,652	486 962,342	62 937,310
Provisions de primes	89 876,800	81 354,800	8 522,000
Garantie 3A	29 921,965	13 720,655	16 201,310
Avance sur recouvrement crédit export		11 700,280	-11 700,280
IDA	69 506,060		69 506,060
Total	8 465 708,251	13 263 817,290	-4 798 109,039

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 14 313 394,048 Dinars en 2017 contre 16 770 428,827 Dinars en 2016.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2017 la somme de 6 088 422,870 Dinars contre de 6 635 196,935 Dinars en 2016 soit une variation de – 546 774,065 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	124 435,602	127 435,602	-3 000,000
Personnel	740 711,259	930 513,868	-189 802,609
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 466 791,645	3 271 552,013	-804 760,368
Créditeurs divers	2 756 484,364	2 305 695,452	450 788,912
Total	6 088 422,870	6 635 196,935	-546 774,065

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 47 276,181 Dinars en 2016 à 126 502,526 Dinars en 2017.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2017 la somme nette de réassurances de 46 953 600,752 Dinars contre 41 496 412,527 Dinars en 2016 soit une variation nette de 5 457 188,225 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Primes émises et acceptées	102 353 628,283	-54 400 110,962	47 953 517,321	42 050 897,338	5 902 619,983
Variation de la PPNA	-5 992 757,893	4 992 841,324	-999 916,569	-554 484,811	-445 431,758
Total	96 360 870,390	-49 407 269,638	46 953 600,752	41 496 412,527	5 457 188,225

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 714 776,007 Dinars en 2016 à 4 718 548,264 Dinars en 2017 soit une variation de 3 772,257 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 35 068 458,404 Dinars en 2017 contre 26 850 464,739 Dinars en 2016 soit une variation nette de -8 217 993,665 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Sinistres payés	-44 885 215,030	11 203 334,880	-33 681 880,150	-26 316 492,104	-7 365 388,046
Var. Prov. RAR	-10 498 308,495	9 111 730,241	-1 386 578,254	-533 972,634	-852 605,620
Total	-55 383 523,525	20 315 065,121	-35 068 458,404	-26 850 464,739	-8 217 993,665

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 135 682,745 Dinars en 2016 à 121 763,429 Dinars en 2017 soit une variation de – 13 919,316 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	138 552,095	85 251,178	53 300,917
Var. Provisions pour risques en cours	-16 788,666	50 431,567	-67 220,233
Total variation	121 763,429	135 682,745	-13 919,316

CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 1 199 810,521 Dinars en 2016 à 521 966,212 Dinars en 2017 soit une variation de 677 844,309 Dinars

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 12 046 410,245 Dinars en 2017 contre 9 076 109,046 Dinars en 2016 soit une variation de 2 970 301,199 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Frais d'acquisition	-7 655 338,561	-7 351 216,214	-304 122,347
Variation des frais d'acquisition reportés	91 668,668	-17 233,116	108 901,784
Frais d'administration	-9 816 093,048	-9 825 008,033	8 914,985
Commissions reçues des réassureurs	5 333 352,696	8 117 348,317	-2 783 995,621
Total	-12 046 410,245	-9 076 109,046	-2 970 301,199

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 1 474 103,157 Dinars en 2016 à 473 303,139 Dinars en 2017 soit une variation de -1 000 800,018 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 7 746 383,816 Dinars en 2016 à 3 683 774,445 Dinars en 2017 soit une variation de - 4 062 609,371 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 8 524 488,401 Dinars en 2016 à 8 253 899,978 Dinars en 2017 soit une variation de - 270 588,423 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 249 372,845 Dinars en 2017 contre 273 925,938 Dinars en 2016 soit une variation de -24 553,093 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 273 842,717 Dinars en 2017 contre 1 592 353,198 Dinars en 2016 soit une variation de -1 318 510,481 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 420 494,862 Dinars en 2017 contre 2 460 970,963 Dinars en 2016 soit une variation de 40 476,101 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Charges de gestion des placements	-2 070 724,574	-1 751 243,753	-319 480,821
Correction de valeur sur placement	-349 701,465	-249 372,845	-100 328,620
Pertes provenant de la réalisation des placements	-68,823	-460 354,365	460 285,542
Total	-2 420 494,862	-2 460 970,963	40 476,101

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 4 718 548,264 Dinars contre 4 714 776,007 Dinars en 2016.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 191 811,778 Dinars en 2016 à 583 704,465 Dinars en 2017.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 289 075,985 Dinars en 2016 à 727 858,722 Dinars en 2017 soit une variation de 438 782,737 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 879 638,900 Dinars en 2017 contre 2 792 926,500 Dinars en 2016 avec une variation de 1 913 287,600 Dinars.

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution conjoncturelle exceptionnelle elle est de 125 662,725.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 118 297 183,790 Dinars en 2016 à 103 222 334,926 Dinars en 2017 soit une variation de 15 074 848,864 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 31 797 752,932 Dinars en 2016 à 37 380 475,169 Dinars en 2017 soit une variation de 5 582 722,237 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 221 044,304 Dinars en 2016 à 6 790 494,430 Dinars en 2017 soit une variation de 569 450,126 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 9 656 050,997 Dinars en 2016 à 10 021 361,486 Dinars en 2017 soit une variation de 365 310,489 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 36 774 485,730 Dinars en 2016 à 44 692 025,737 Dinars en 2017 soit une variation de 7 917 540,007 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 11 949 335,003 Dinars en 2016 à 17 866 430,658 Dinars en 2017 soit une variation de 5 917 095,655 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 5 136 055,200 Dinars en 2016 à 23 069 147,747 Dinars en 2017 soit une variation de 17 933 092,547 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 8 580 621,837 Dinars en 2016 à 7 409 835,195 Dinars en 2017 soit une variation de 1 170 786,642 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 5 982 551,440 Dinars en 2016 à 5 529 892,444 Dinars en 2017 soit une variation de 452 658,996 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 1 489 419,103 Dinars en 2016 à 3 811 492,030 Dinars en 2017 soit une variation de 2 322 072,927 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 7 807 971,047 Dinars en 2016 à 9 832 729,774 Dinars en 2017 soit une variation de 2 024 758,727 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 513 519,607 Dinars en 2016 à 645 175,113 Dinars en 2017 soit une variation de 131 655,506 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 18 000,000 Dinars en 2016 à 22 000,000 Dinars en 2017.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont de 0

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2017 sont de 3 154 600,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2017 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 316 494,606 Dinars en 2016 à 1 999 981,600 Dinars en 2017 soit une variation de 316 513,006 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 7 684 888,293 Dinars

-Les charges sociales : 1 294 029,265 Dinars

- Autres charges sociales : 1 099 532,813 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 4 037 610,626 Dinars

- Commissions courtiers : 2 200 120, 160 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 573 181, 000 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 94 694 239,141 Dinars

- Centre : 3 593 665,995 Dinars

- Sud : 9 638 144,218 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Cloture
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	735 430,741	10 237,472		745 668,213	618 595,124		113 887,732				732 482,856		13 185,357
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	7 413,242		88 958,906				96 372,148		170 504,571
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	1 092 728,008	10 237,472	0,000	1 102 965,480	626 008,366	0,000	202 846,638	0,000	0,000	0,000	828 855,004	0,000	274 110,476
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	5 429 450,561	334 193,951		5 763 644,512	3 853 642,975		90 880,952				3 944 523,927		1 819 120,585
Autres installations, outillage et mobilier	1 343 313,840	70 290,690		1 413 604,530	762 866,916		123 070,134				885 937,050		527 667,480
Total actifs corporels d'exploitation	6 772 764,401	404 484,641	0,000	7 177 249,042	4 616 509,891	0,000	213 951,086	0,000	0,000	0,000	4 830 460,977	0,000	2 346 788,065
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 263 329,302			20 263 329,302	2 731 744,338		477 000,483				3 208 744,821		17 054 584,481
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	10 313 917,590			10 313 917,590	2 523 761,780		133 291,375				2 657 053,155		7 656 864,435
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	101 216 599,255	7 555 767,449		108 772 366,704		249 372,845			100 328,620			349 701,465	108 422 665,239
Obligations et autres titres à revenus fixe	26 859 742,000	11 592 015,500		38 451 757,500									38 451 757,500
Autres prêts	15 050 032,804	4 743 292,580		19 793 325,384									19 793 325,384
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	39 842 494,474		34 761 226,075	5 081 268,399									5 081 268,399
Dépôts et cautionnements consignation	3 290 681,913		1 943 662,272	1 347 019,641									1 347 019,641
Dépôts et cautionnements	34 772,220	0,000		34 772,220									34 772,220
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	55 630,600	14 044,465		69 675,065									69 675,065
Total placements	216 927 200,158	23 905 119,994	36 704 888,347	204 127 431,805	5 255 506,118	249 372,845	610 291,858	100 328,620	0,000	0,000	5 865 797,976	349 701,465	197 911 932,365
Total Général	224 792 692,567	24 319 842,107	36 704 888,347	212 407 646,327	10 498 024,375	249 372,845	1 027 089,582	100 328,620	0,000	0,000	11 525 113,957	349 701,465	200 532 830,906

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 577 246,892	24 711 448,917		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	108 772 366,704	108 422 665,239		115 840,583
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	58 245 082,884	58 245 082,884		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	69 675,065	69 675,065		
Autres dépôts	1 381 791,861	1 381 791,861		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	199 046 163,406	192 830 663,966	0,000	115 840,583
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	199 046 163,406	192 830 663,966		115 840,583
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	15 716 625,111	15 716 625,111		
provisions techniques				
TOTAL	214 762 788,517	208 547 289,077	0,000	115 840,583

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2014						
Règlements cumulés	47 837 895	24 955 636	21 240 461	10 936 635			
Provisions pour sinistres	9 691 972	15 864 072	16 477 867	27 297 742			
Total charges des sinistres	57 529 868	40 819 708	37 718 327	38 234 377			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899			
% sinistres / primes acquises	78,33%	53,80%	44,90%	46,59%			
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2015						
Règlements cumulés	49 675 960	28 951 930	24 665 729	34 569 574	10 115 430		
Provisions pour sinistres	7 670 890	9 957 138	13 614 633	14 943 922	20 182 694		
Total charges des sinistres	57 346 850	38 909 068	38 280 362	49 513 497	30 298 125		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150		
% sinistres / primes acquises	78,08%	51,28%	45,57%	60,33%	35,47%		
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2016						
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433	
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341	
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%	
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2017						
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839,465
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808,234
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

	des entreprises liées et avec un lien de participations	frais financiers	
Revenu des placements immobiliers		739 550,584	739 550,584
Revenu des participations		4 936 377,805	4 936 377,805
Revenu des autres placements		2 173 181,471	2 173 181,471
Autres revenus financiers		404 790,118	404 790,118
Total produits des placements	0,000	8 253 899,978	8 253 899,978
Intérêts		553 880,328	553 880,328
Frais externes		1 516 844,246	1 516 844,246
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	2 070 724,574	2 070 724,574

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	102 353 628,283
Variation des primes non acquises	-5 992 757,893
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-44 885 215,030
Charges des provisions pour prestation et diverses	-10 376 545,066
Solde de souscription	41 099 110,294
Frais d'acquisition	-7 563 669,893
Autres charges de gestion nettes	-10 289 396,186
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-17 853 066,079
Produits nets de placements	4 718 548,263
Participations aux résultats	-521 966,212
Solde financier	4 196 582,051
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-49 407 269,638
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	11 203 334,880
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	9 111 730,241
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 333 352,696
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-23 758 851,821
Résultat technique	3 683 774,445
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	29 378 109,923
Provisions pour primes non acquises ouverture	23 385 352,030
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	116 231 933,090
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	102 778 141,331
Autres provisions techniques clôture	3 201 557,457
Autres provisions techniques ouverture	3 323 320,886
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

(Exprimé en dinars tunisiens)

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2016	Affectation du Résultat 2016	Résultat 2017	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2017 avant affectation du résultat 2017
	avant affectation du résultat 2016	du Résultat 2016	Résultat 2017	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2017 avant affectation du résultat 2017
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 364 888,376	350 000,000					-226 556,583	2 488 331,793
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	52 775 447,064	4 013 907,200						56 789 354,264
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 269 763,374	496 322,216						1 766 085,590
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	9 602 552,833	500 000,000						10 102 552,833
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	7 360 229,416		4 172 390,977					4 172 390,977
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	107 278 113,542	5 360 229,416	4 172 390,977	0,000	0,000	0,000	-226 556,583	109 223 947,936
Dividendes versés		2 000 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		2 000 000,000						
Affectation du Résultat 2016		7 360 229,416						

RESULTAT FISCAL 2017

I- Bénéfice comptable avant impôt :		5 177 692,602
II- Réintégrations :		11 506 859,488
- Provision pour créances douteuses	6 361 122,460	
- Provision indemnité départ à la retraite	786 202,916	
- Provision pour dépréciation des intérêts de placement	0,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotees	349 701,465	
- Provision pour dépréciation des cheques et effets impayés	1 096 982,799	
- Provision pour annulation primes	1 779 442,806	
- Provision pour congés payés	682 760,051	
- Jetons de présence dépassant les frais de présence		
- Intérêts décomptés à un taux inférieur à 8% pour la rémunération des crédits aux sociétés de groupe	267 584,788	
- Charges Auto supérieur à 9 CV	22 471,000	
- Charges non déductibles	88 634,755	
- Timbres de Voyage	1 480,000	
- Frais de réception excédentaires (plafond 20 000,000)	43 592,864	
- moins-value de change non réalisée	26 883,584	
III- Déductions :		13 321 616,587
- Dividendes encaissés	3 442 125,444	
- Intérêts des comptes en devises	8 686,714	
- Reprise sur provision pour annulation primes	1 396 129,195	
- Reprise sur provision pour créances douteuses	6 050 613,307	
- Reprise sur provision des congés payés	597 512,944	
-Reprise sur provision pour dépréciation des intérêts de placement	0,000	
- Reprise sur provision pour dépréciation des cheques et effets impayés	1 050 463,262	
-Plus-value sur cession des titres cotés		
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres	0,000	
-Reprise sur provision indemnité départ à la retraite	665 632,151	
- plus-value de change non réalisée	110 453,570	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		3 362 935,503
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres cotées		
Limite autorisée (3 362 935,503* 50 %) (349701,465)	349 701,465	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		3 013 234,038
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		499 979,520
Limite autorisée (100 %)		
V- Bénéfice fiscal imposable		2 513 254,518
Arrondi au dinars inférieur		2 513 254,000
VI- Impôts sur les sociétés dû (2 513 254,000 * 35 %)		879 638,900
Minimum d'impôt		0,000
report 2016		0,000
retenue à la source 2017		720 046,303
acomptes provisionnels		1 814 704,565
Impôt avancés		2 534 750,868
IS à payer		- 1 655 111,968
Résultat net		4 298 053,702
contribution conjoncturelle		125 662,726
résultat net après contribution		4 172 390,976

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 295 723 347 dinars et un résultat net de l'exercice de 4 172 391 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2018

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- Augmentation du capital de la société « BUSINESS TOWERS » pour un montant total de 2 500 000 Dinars, 1 500 000 Dinars libérés conformément à la décision de l'assemblée générale tenue le 24 mars 2017 et 1 000 000 Dinars par la conversion de la créance de la CARTE envers la société au 27 Octobre 2017.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 952 526 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 854 600 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juin 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société

« ASSURANCES CARTE » pour un montant de 800 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Septembre 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 047 510 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 143 400 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Novembre 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 494 100 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Mai 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et

la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

8/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

9/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

10/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

11/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

12/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des

Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

13/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

14/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

15/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

16/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 15 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Mars 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

17/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

18/ Au 31/12/2017, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 32 243 Dinars.

19/ Au 31/12/2017, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSINESS TOWERS » affiche un solde débiteur de 28 727 Dinars.

20/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2017 est de 52 753 Dinars.

21/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2017 est de 32 084 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2017, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 420 000 Dinars.
- Primes d'intéressement : 368 011 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2016 des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2017.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2018

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 759 290 DT, un actif net de 10 711 901 DT et un résultat bénéficiaire de 113 445 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		3 749 136	4 285 871
Obligations et valeurs assimilées		2 690 906	3 296 260
Titres OPCVM		505 589	-
	3.1	6 945 631	7 582 131
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 483 696	977 188
Disponibilités	3.3	1 329 963	2 363 081
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 759 290	10 922 400
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	39 536	40 363
Autres créditeurs divers	3.5	7 853	8 478
TOTAL PASSIF		47 389	48 841
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	10 478 268	10 609 942
Sommes capitalisables	3.7	233 633	263 617
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		233 633	263 617
ACTIF NET		10 711 901	10 873 559
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 759 290	10 922 400

ETAT DE RESULTAT

COMPARES AU 31 DECEMBRE 2017 & AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		255 817	315 631
Dividendes	4.1	116 532	142 602
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	139 285	173 029
Revenus des placements monétaires	4.3	157 655	133 532
<i>Total des revenus des placements</i>		413 472	449 163
Charges de gestion des placements	4.4	<158 844>	<158 683>
Revenu net des placements		254 628	290 480
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<18 280>	<19 109>
Résultat d'exploitation		236 348	271 371
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 715>	<7 754>
Sommes capitalisables de l'exercice		233 633	263 617
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 715	7 754
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		191 585	647 220
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<312 947>	<232 270>
Frais de négociation de titres		<1 541>	<1 140>
Résultat net de l'exercice		113 445	685 181

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
COMPARES AU 31 DECEMBRE 2017 & AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>113 445</u>	<u>685 181</u>
Résultat d'exploitation	236 348	271 371
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	191 585	647 220
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<312 947>	<232 270>
Frais de négociation de titres	<1 541>	<1 140>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><275 103></u>	<u><333 131></u>
Souscriptions		
Capital	-	-
Régularisation de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
Rachats	<u><275 103></u>	<u><333 131></u>
Capital	<275 648>	<326 117>
Régularisation de l'exercice	<7 085>	<18 558>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<6 849>	<5 989>
droit de sortie	14 479	17 533
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><161 658></u>	<u>352 050</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	10 873 559	10 521 509
En fin de l'exercice	10 711 901	10 873 559
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	2 117	2 186
En fin de l'exercice	2 062	2 117
<u>Valeur liquidative</u>	<u>5 194,908</u>	<u>5 136,306</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>1,14%</u>	<u>6,71%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 04 octobre 2013.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	8 500	193 075	309 570	2,88%
ATTIJARI LEASING	8 487	177 881	150 483	1,40%
BH	36 000	328 353	667 836	6,21%
BH NS 2017	6 000	90 000	111 306	1,03%
BIAT	1 598	186 139	194 042	1,80%
EURO-CYCLES	5 000	92 705	135 145	1,26%
LAND`OR	30 937	185 203	230 481	2,14%
ONE TECH HOLDING	22 044	262 394	293 538	2,73%
SAH LILAS	28 396	226 101	452 405	4,20%
SERVICOM	57 706	499 641	91 983	0,85%
SFBT	8 068	163 919	159 303	1,48%
SOTIPAPIER	30286	144715	103851	0,97%
STAR	3 858	634 901	385 638	3,58%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	0	0,00%
TELNET HOLDING	15 460	78 398	90 441	0,84%
TUNINVEST-SICAR	8 996	96 140	58 474	0,54%
UNIMED	40 000	375 388	314 640	2,92%
Total actions et droits rattachés		3 964 569	3 749 136	34,85%
<u>Titres OPCVM</u>				
SICAV ENTREPRISE	4 800	496 440	505 589	4,70%
Total des titres OPCVM		496 440	505 589	4,70%
	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations des sociétés				
ATL 2014-1	10 000	400 000	418 560	3,89%
AIL 2014-1 TF	10 000	400 000	409 856	3,81%
TL 2012/1 B TF	5 000	195 800	202 994	1,89%
TL 2012/1 B TF	5 000	195 800	202 994	1,89%
Total Obligations des sociétés		1 191 600	1 234 404	11,47%

Bons du trésor assimilables

BTA 15/01/2018 5,30%	1 400	1 379 500	1 456 502	13,54%
Total Bons du trésor assimilables		1 379 500	1 456 502	13,54%
Total obligations et valeurs assimilées		2 571 100	2 690 906	25,01%
Total		7 032 109	6 945 631	64,55%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	630 832
Titres SICAV	496 440
	<u><u>1 127 272</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	1 339 080	-	1 021 933	< 317 147 >
Obligations	595 800	83 957	683 957	4 200
TOTAL	<u><u>1 934 880</u></u>	<u><u>83 957</u></u>	<u><u>1 705 890</u></u>	<u><u>< 312 947 ></u></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
CIL au 09/01/2018 -3M - 7,80%	1 000 000	984 365	998 640	9,28%
Total CIL	1 000 000	984 365	998 640	9,28%
TL au 30/03/2018 -100J - 7,75%	500 000	491 570	492 582	4,58%
Total TUNISIE LEASING	500 000	491 570	492 582	4,58%
TSB au 30/01/2018 -92J - 7,97%	500 000	492 016	497 483	4,62%
TSB au 28/02/2018 -92J - 7,93%	500 000	492 055	494 991	4,60%
Total TSB	1 000 000	984 071	992 474	9,22%
Total certificats de dépôts	2 500 000	2 460 006	2 483 696	23,08%
Total placements monétaires	2 500 000	2 460 006	2 483 696	23,08%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte à terme	900 000	1 500 000
Amen Bank Pasteur	422 677	838 550
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	9 107	30 664
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 1 821 >	< 6 133 >
	<u>1 329 963</u>	<u>2 363 081</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	37 920	38 741
Frais de dépositaire à payer	1 616	1 622
	<u>39 536</u>	<u>40 363</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 920	7 319
Redevance CMF à payer	933	917
Retenue à la source à payer	-	242
	<u>7 853</u>	<u>8 478</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	10 609 942
Nombre de part	2 117
Nombre de porteurs de parts	131
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	275 648
Nombre de parts	55
Nombre de porteurs de parts sortants	3
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 1 541 >
Variation des (+/-) potentielles sur titres	191 585
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	< 312 947 >
Droit de sortie	14 479
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 4 370 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	263 617
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 6 849 >
Capital au 31 décembre 2017	10 478 268
Nombre de parts	2 062
Nombre de porteurs de parts	128
Taux de rendement	1,14%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	236 348	271 371
Régularisation du résultat d'exploitation	< 2 715 >	< 7 754 >
	<u>233 633</u>	<u>263 617</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Dividende SOTIPAPIER	26 000	26 000
Dividende ATTIJARI BANK	17 000	12 750
Dividende UNIMED	10 954	13 136
Dividende EURO-CYCLES	10 920	5 320
Dividende STAR	10 417	35 494
Dividende ATTIJARI LEASING	10 101	10 101
Dividende BH	9 727	-
Dividende LAND`OR	6 187	4 332
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	5 000
Dividende MPBS	4 950	6 600
Dividende TELNET HOLDING	3 092	-
Dividende SFBT	1 344	1 222
Dividende POULINA G H	840	-
Dividende SAH LILAS	-	7 439
Dividende CITY CARS	-	6 251
Dividende TPR	-	6 000
Dividende SITS	-	2 957
	<u>116 532</u>	<u>142 602</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Intérêts sur BTA	59 359	59 522
Intérêts sur Obligations	79 926	113 507
	<u>139 285</u>	<u>173 029</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	91 194	83 040
Intérêt sur dépôt à vue	66 367	50 492
Autres revenus	94	-
	<u>157 655</u>	<u>133 532</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	152 420	152 276
Rémunération du dépositaire	6 424	6 407
	<u>158 844</u>	<u>158 683</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017 au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016 au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	10 887	10 860
Honoraires du commissaire aux comptes	7 228	8 064
Autres frais	165	185
	<u>18 280</u>	<u>19 109</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du</u> <u>03/02/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	200,519	212,170	167,909	162,168
Charges de gestion des placements	< 77,034 >	< 74,956 >	< 73,095 >	< 63,922 >
Revenus net des placements	123,485	137,214	94,814	98,246
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 8,865 >	< 9,026 >	< 7,981 >	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	114,620	128,188	86,833	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 1,317 >	< 3,663 >	< 0,030 >	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	113,303	124,524	86,803	90,386
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	92,912	305,725	< 289,543 >	< 72,971 >
Frais de négociation de titres	< 0,747 >	< 0,538 >	< 3,033 >	< 1,652 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 151,769 >	< 109,716 >	18,699	< 17,553 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 59,604 >	195,470	< 273,877 >	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	55,016	323,658	< 188,044 >	< 1,682 >
Droit de sortie	7,0220	8,282	0,694	2,571
Résultat non capitalisable de l'exercice	< 52,582 >	203,752	< 273,183 >	< 89,605 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 2,119 >	< 5,104 >	< 0,140 >	< 1,128 >
Somme non capitalisables de l'exercice	< 54,701 >	198,648	< 273,323 >	< 90,733 >
Valeur liquidative	5 194,908	5 136,306	4 813,133	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,47%	1,48%	1,45%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,16%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,16%	2,46%	1,73%	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 47 325 169 DT, un actif net de 47 135 066 DT et un résultat bénéficiaire de 4 837 095 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		38 114 164	35 811 034
Obligations et valeurs assimilées		8 530 050	7 207 883
Titres OPCVM		-	-
	3.1	46 644 214	43 018 917
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	680 955	1 040 387
		680 955	1 040 387
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		47 325 169	44 059 304
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	173 306	163 524
Autres créditeurs divers	3.4	16 797	16 938
TOTAL PASSIF		190 103	180 462
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	46 293 964	42 903 529
Sommes capitalisables	3.6	841 102	975 313
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		841 102	975 313
ACTIF NET		47 135 066	43 878 842
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 325 169	44 059 304

ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 541 428	1 646 789
Dividendes	4.1	1 188 731	1 331 539
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	352 697	315 250
<u>Revenus des placements monétaires</u>		24 878	28 696
<i>Total des revenus des placements</i>		1 566 306	1 675 485
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<664 534>	<637 903>
<i>Revenu net des placements</i>		901 772	1 037 582
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<58 870>	<58 182>
<i>Résultat d'exploitation</i>		842 902	979 400
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 800>	<4 087>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		841 102	975 313
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 800	4 087
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		4 639 824	6 585 970
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<624 287>	<4 105 355>
Frais de négociation de titres		<21 344>	<34 180>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		4 837 095	3 425 835

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017
& 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 837 095	3 425 835
Résultat d'exploitation	842 902	979 400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 639 824	6 585 970
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<624 287>	<4 105 355>
Frais de négociation de titres	<21 344>	<34 180>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>Transactions sur le capital</u>	<1 580 871>	<1 705 620>
Souscriptions	18 941 952	17 131 637
Capital	17 404 975	15 752 709
Régularisation des sommes non capitalisables	971 582	947 501
Régularisation des sommes capitalisables	565 395	431 427
Rachats	<20 522 823>	<18 837 257>
Capital	<18 914 450>	<17 320 892>
Régularisation des sommes non capitalisables	<1 006 863>	<1 051 763>
Régularisation des sommes capitalisables	<601 510>	<464 602>
<u>Variation de l'actif net</u>	3 256 224	1 720 215
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	43 878 842	42 158 627
En fin de l'exercice	47 135 066	43 878 842
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	2 295 768	2 386 173
En fin de l'exercice	2 214 996	2 295 768
<u>Valeur liquidative</u>	21,280	19,113
<u>Taux de rendement</u>	11,34%	8,18%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 Décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	60 000	441 428	371 640	0,79%
ATTIJARI BANK	117 000	2 907 623	4 261 140	9,00%
BH	143 353	1 834 177	2 659 341	5,62%
BH NS 2017	25 273	379 095	468 839	0,99%
BIAT	37 500	3 019 338	4 553 550	9,62%
BT	470 000	3 878 487	3 787 730	8,00%
CARTHAGE CEMENT	250 000	622 846	586 250	1,24%
CITY CARS	30 000	430 922	314 790	0,67%
DELICE HOLDING	56 817	732 379	937 480	1,98%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 962	215 060	225 998	0,48%
EURO-CYCLES	52 678	1 571 621	1 423 834	3,01%
LAND`OR	51 562	377 967	384 137	0,81%
MAGASIN GENERAL	25 000	657 938	987 500	2,09%
ONE TECH HOLDING	154 211	1 343 026	2 053 474	4,34%
SAH LILAS	230 358	2 326 844	3 670 064	7,75%
SAM	27 000	127 636	66 960	0,14%
SFBT	213 080	3 918 710	4 207 265	8,89%
SIMPAR	8 000	387 077	339 512	0,72%
SOTUVER DA 2017-2/23	49 542	17 973	18 330	0,04%
STAR	15 700	2 386 405	1 569 341	3,32%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TELNET HOLDING	80 739	469 249	472 323	1,00%
TPR	150 000	505 547	553 950	1,17%
TUNINVEST-SICAR	44 880	512 220	291 720	0,62%
UIB	127 000	2 499 671	2 847 086	6,02%
UNIMED	135 000	1 252 409	1 061 910	2,24%
Total actions et droits rattachés		34 767 197	38 114 164	80,54%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	500	482 000	507 913	1,07%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 200	1 094 450	1 154 106	2,44%
BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	2 100	1 952 483	2 071 214	4,38%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5,50%	553	535 551	553 210	1,17%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	677	653 982	683 340	1,44%
BTA 13 JANVIER 2021 5,75%	3 000	2 907 600	3 075 914	6,50%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	500	468 050	484 353	1,02%
Total Bons de trésor Assimilables		8 094 116	8 530 050	18,02%
Total		42 861 313	46 644 214	98,56%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	10 937 181
Bons du trésor Assimilables	3 514 983
	<u>14 452 164</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	13 203 532	-	12 568 753	<634 779>
Bons du trésor Assimilables	2 348 308	322 007	2 680 807	10 492
TOTAL	15 551 840	322 007	15 249 560	<624 287>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	988 478	1 246 665
Ventes de titres à encaisser	60 449	248 852
Liquidation émissions/rachats	< 338 972 >	< 453 740 >
Achats de titres à régler	< 34 193 >	< 5 783 >
Intérêts courus sur dépôt à vue	6 491	5 491
R/S à opérer sur dépôt à vue	< 1 298 >	< 1 098 >
	<u>680 955</u>	<u>1 040 387</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	168 845	159 076
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	4 448
	<u>173 306</u>	<u>163 524</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 791	12 564
Redevance CMF	4 006	3 727
Retenue à la source à payer	-	647
	<u>16 797</u>	<u>16 938</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2017

Montant	42 903 529
Nombre de part	2 295 768
Nombre de porteurs de parts	2 922

Souscriptions réalisées

Montant	17 404 975
Nombre de part	931 340
Nombre de porteurs de parts entrant	483

Rachats effectués

Montant	<18 914 450 >
Nombre de part	1 012 112
Nombre de porteurs de parts sortant	410

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 21 344 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 639 824
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 624 287 >
Résultat de l'exercice antérieur	975 313
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	< 34 315 >
Régularisations des sommes non capitalisables	< 35 281 >

Capital au 31 décembre 2017

Montant	46 293 964
Nombre de part	2 214 996
Nombre de porteurs de parts	2 995
Taux de rendement	11,34%

3.6 Sommes capitalisables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	842 902	979 400
Régularisation du résultat d'exploitation	< 1 800 >	< 4 087 >
	<u>841 102</u>	<u>975 313</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende ATTIJARI BANK	232 634	210 239
Dividende BIAT	156 000	162 000
Dividende SFBT	120 250	85 914
Dividende BT	111 600	75 000
Dividende ARTES	71 307	82 080
Dividende EURO-CYCLES	59 254	43 914
Dividende CITY CARS	57 455	58 647
Dividende STAR	49 343	167 403
Dividende UIB	47 911	41 250
Dividende BH	45 051	-
Dividende ONE TECH HOLDING	36 400	13 500
Dividende DELICE HOLDING	23 863	-
Dividende UNIMED	23 850	39 407
Dividende TUNINVEST-SICAR	22 500	22 500
Dividende TPR	20 000	65 169
Dividende MAGASIN GENERAL	19 800	18 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	17 550	22 750
Dividende SIMPAR	15 750	50 021
Dividende SAM	14 423	-
Dividende SFBT NG	12 025	-
Dividende LAND`OR	10 312	3 000
Dividende TELNET HOLDING	7 585	-
Dividende NEW BODY LINE	7 400	-
Dividende TUNISIE LEASING	6 468	50 000

Dividende SOTIPAPIER	-	16 000
Dividende MONOPRIX	-	16 000
Dividende ATTIJARI LEASING	-	16 755
Dividende MPBS	-	22 090
Dividende OFFICEPLAST	-	5 605
Dividende SAH LILAS	-	39 045
Dividende SOTUVER	-	5 250
	1 188 731	1 331 539

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêt sur BTA	352 697	315 250
	<u>352 697</u>	<u>315 250</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	646 834	620 203
Rémunération du dépositaire	17 700	17 700
	<u>664 534</u>	<u>637 903</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	46 015	44 078
Honoraires du commissaire aux comptes	12 791	13 897
Autres frais	64	207
	<u>58 870</u>	<u>58 182</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	0,707	0,730	0,567	0,522	0,534
Charges de gestion des placements	<0,300>	<0,278>	<0,262>	<0,269>	<0,290>
Revenus net des placements	0,407	0,452	0,305	0,253	0,244
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,027>	<0,025>	<0,023>	<0,024>	<0,026>
Résultat d'exploitation (1)	0,380	0,427	0,282	0,229	0,217
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,001>	<0,002>	0,041	0,012	0,001
Sommes capitalisable de l'exercice	0,379	0,425	0,323	0,241	0,218
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,095	2,869	<2,822>	0,585	<0,348>
Frais de négociation de titres	<0,009>	<0,015>	<0,015>	<0,018>	<0,019>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,282>	<1,788>	<0,009>	0,279	<0,270>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,804	1,066	<2,846>	0,846	<0,637>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,184	1,492	<2,564>	1,075	<0,419>
Résultat non distribuable de l'exercice	1,804	1,066	<2,846>	0,846	<0,637>
Régularisation du résultat non capitalisable	<0,016>	<0,045>	0,031	0,125	0,107
Sommes non capitalisables de l'exercice	1,788	1,020	<2,815>	0,971	<0,529>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,241	0,218	<0,205>
Valeur liquidative	21,280	19,113	17,668	20,401	19,407

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,48%	1,43%	1,45%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,85%	2,27%	1,75%	1,30%	1,08%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 25 678 666 DT, un actif net de 25 593 198 DT et un résultat bénéficiaire de 2 181 501 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		20 613 673	23 503 836
Obligations et valeurs assimilées		4 771 944	5 333 703
Titres OPCVM		-	-
	3.1	25 385 617	28 837 539
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		293 049	511 019
	3.2	293 049	511 019
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		25 678 666	29 348 558
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	73 488	84 551
Autres créditeurs divers	3.4	11 980	13 679
TOTAL PASSIF		85 468	98 230
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	25 088 295	28 563 622
Sommes capitalisables	3.6	504 903	686 706
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		504 903	686 706
ACTIF NET		25 593 198	29 250 328

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		858 582	1 043 457
Dividendes	4.1	666 899	835 231
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	191 683	208 226
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	8 509	17 852
<i>Total des revenus des placements</i>		867 091	1 061 309
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<300 061>	<333 909>
<i>Revenu net des placements</i>		567 030	727 400
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<35 911>	<40 824>
<i>Résultat d'exploitation</i>		531 119	686 576
Régularisation du résultat d'exploitation		<26 216>	130
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		504 903	686 706
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		26 216	<130>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 989 189	2 690 356
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<328 016>	<1 447 977>
Frais de négociation de titre		<10 791>	<22 628>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 181 501	1 906 327

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
& 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 181 501</u>	<u>1 906 327</u>
Résultat d'exploitation	531 119	686 576
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 989 189	2 690 356
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<328 016>	<1 447 977>
Frais de négociation de titre	<10 791>	<22 628>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><5 838 631></u>	<u>2 375 089</u>
Souscriptions	-	5 655 211
Capital	-	5 426 807
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	108 602
Régularisation de l'exercice	-	119 802
Rachats	<5 838 631>	<3 280 122>
Capital	<5 495 245>	<3 132 994>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<158 329>	<62 700>
Régularisation de l'exercice	<185 057>	<84 428>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><3 657 130></u>	<u>4 281 416</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	29 250 328	24 968 912
En fin de l'exercice	25 593 198	29 250 328
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	1 890 600	1 728 619
En fin de l'exercice	1 526 874	1 890 600
<u>Valeur liquidative</u>	<u>16,762</u>	<u>15,471</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>8,34%</u>	<u>7,11%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 Décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ARTES	40 000	294 348	247 760	0,96%
ATTIJARI BANK	59 960	1 389 451	2 183 743	8,50%
BH	63 980	880 358	1 186 893	4,62%
BH NS 2017	12 980	194 700	240 792	0,94%
BIAT	19 500	1 485 964	2 367 846	9,22%
BT	127 502	954 720	1 027 539	4,00%
CARTHAGE CEMENT	140 000	361 700	328 300	1,28%
CITY CARS	15 000	180 740	157 395	0,61%
DELICE HOLDING	31 371	421 892	517 621	2,02%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 540	186 658	220 688	0,86%
EURO-CYCLES	27 000	438 415	729 783	2,84%
LAND`OR	30 937	221 822	230 481	0,90%
MAGASIN GENERAL	15 000	455 569	592 500	2,31%
ONE TECH HOLDING	75 000	613 447	998 700	3,89%
SAH LILAS	117 858	969 032	1 877 714	7,31%
SFBT	123 114	2 332 445	2 430 886	9,47%
SIMPAR	10 000	502 763	424 390	1,65%
SOTUVER	54 993	238 249	282 554	1,10%
SOTUVER DA 2017-2/23	54 993	20 717	20 347	0,08%
STAR	8 997	1 328 374	899 322	3,50%
TPR	140 000	520 470	517 020	2,01%
TUNINVEST-SICAR	35 000	385 889	227 500	0,89%
TUNISAIR	2 400 000	2 847 510	1 032 000	4,02%
UIB	54 706	1 115 680	1 226 399	4,78%
UNIMED	82 062	770 115	645 500	2,51%
Total actions et droits rattachés		19 111 028	20 613 673	80,28%

B- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	1 830	1 703 065	1 806 661	7,04%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5.50%	500	496 750	502 501	1,96%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	1 499	1 407 001	1 437 100	5,60%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	423	408 618	426 961	1,66%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	300	290 850	307 647	1,20%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	300	281 190	291 074	1,13%
Total Obligations et valeurs assimilés		4 587 474	4 771 944	18,58%
TOTAL		23 698 502	25 385 617	98,86%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 659 130
Actions	3 769 078
	<u>6 428 208</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	3 259 843	187 243	3 515 353	68 267
Actions	8 632 085	-	8 235 802	< 396 283 >
TOTAL	<u>11 891 928</u>	<u>187 243</u>	<u>11 751 155</u>	<u>< 328 016 ></u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêt sur dépôt à vue	2 534	1 967
Amen Bank Pasteur	291 022	509 682
Retenue à la source sur intérêt dépôt à vue	< 507 >	< 393 >
Achats de titres à régler	-	< 237 >
Total	<u>293 049</u>	<u>511 019</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	69 703	80 217
Rémunération du dépositaire à payer	3 785	4 334
Total	<u>73 488</u>	<u>84 551</u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 828	10 560
Redevance CMF	2 152	2 472
Retenue à la source à payer	-	647
Total	<u>11 980</u>	<u>13 679</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	28 563 622
Nombre de titres	1 890 600
Nombre de porteurs de parts	271
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 5 495 245 >
Nombre de titres	363 726
Nombre porteurs de parts sortants	17
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 10 791 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 989 189
Plus ou moins-value réalisées sur cession des titres	< 328 016 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	686 706
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 158 329 >
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	< 158 841 >
Capital au 31 décembre 2017	
Montant	25 088 295
Nombre de titres	1 526 874
Nombre porteurs de parts	254
Taux de rendement	8,34%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	531 119	686 576
Régularisation du résultat d'exploitation	< 26 216 >	130
	<u>504 903</u>	<u>686 706</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende ATTIJARI BANK	141 600	120 000
Dividende BIAT	88 216	104 000
Dividende SFBT	78 650	48 753
Dividende ARTES	36 639	57 000
Dividende BT	36 000	23 400
Dividende CITY CARS	35 976	47 614
Dividende EURO-CYCLES	33 600	27 999
Dividende STAR	32 400	123 280
Dividende TPR	28 000	42 000
Dividende BH	24 000	-
Dividende UNIMED	16 875	26 273
Dividende UIB	16 800	14 300
Dividende SIMPAR	16 500	30 000
Dividende TUNINVEST-SICAR	15 500	14 975
Dividende ONE TECH HOLDING	15 427	11 250
Dividende DELICE HOLDING	13 176	-
Dividende MAGASIN GENERAL	12 000	22 500
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	11 888	14 300
Dividende TUNISIE LEASING	7 465	32 000
Dividende LAND'OR	6 187	1 996
Dividende SAH LILAS	-	23 940
Dividende MPBS	-	16 570
Dividende SOTIPAPIER	-	15 000
Dividende MONOPRIX	-	12 531
Dividende SOTUVER	-	3 150
Dividende ADWYA	-	2 400
	<u>666 899</u>	<u>835 231</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des BTA	191 683	208 226
	<u>191 683</u>	<u>208 226</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôt à vue	8 509	17 852
	<u>8 509</u>	<u>17 852</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	284 791	316 817
Rémunération du dépositaire	15 270	17 092
	<u>300 061</u>	<u>333 909</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 828	11 627
Redevance CMF	25 882	28 969
Autres Frais	201	228
	<u>35 911</u>	<u>40 824</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	0,568	0,561	0,485	0,453	0,398
Charges de gestion des placements	< 0,196 >	< 0,177 >	< 0,181 >	< 0,178 >	< 0,172 >
Revenus net des placements	0,372	0,385	0,304	0,275	0,226
Autres Charges	< 0,024 >	< 0,022 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,021 >
Résultat d'exploitation (1)	0,348	0,363	0,283	0,254	0,205
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,017 >	0,000	0,001	-	< 0,001 >
Sommes capitalisables de l'exercice	0,331	0,363	0,284	0,254	0,204
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,303	1,423	< 2,619 >	1,213	< 0,966 >
Frais de négociation de titres	< 0,007 >	< 0,012 >	< 0,020 >	< 0,014 >	< 0,025 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 0,215 >	< 0,766 >	0,525	0,053	0,064
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,081	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,429	1,008	< 1,831 >	1,506	< 0,723 >
Résultat non capitalisable de l'exercice	1,081	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 0,121 >	0,019	0,034	0,010	0,146
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,960	0,664	< 2,080 >	1,262	< 0,782 >
Valeur liquidative	16,762	15,471	14,444	16,241	14,725

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,18%	1,14%	1,14%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,84%	2,43%	1,79%	1,63%	1,35%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en TND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		4 846 875	4 846 875
Réserves Consolidées		<10 219 632>	<13 146 703>
Autres Capitaux Propres		10 921 219	11 891 126
Ecart de Conversion		<4 010 972>	<1 660 798>
Résultat de l'Exercice		2 735 153	2 927 071
Capitaux Propres -Part du Groupe	4.1	4 272 643	4 857 571
Intérêts Minoritaires	4.1	123	204
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		4 272 766	4 857 775
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Emprunts	4.2	7 573 577	10 430 355
Provisions	4.3	1 315 092	690 000
Total Des Passifs Non Courants		8 888 679	11 120 355
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	20 083 019	16 101 332
Autres Passifs Courants	4.5	6 633 302	5 568 403
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	24 500 454	19 341 075
Total Des Passifs Courants		51 216 775	41 010 810
TOTAL DES PASSIFS		60 105 444	52 131 165
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		64 378 210	56 988 940

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en TND)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	93 893 562	68 422 970
Autres Produits d'Exploitation		554 002	268 648
Total Des Produits D'exploitation		94 447 564	68 691 618
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de Stocks des Produits Finis		670 227	<1 606 706>
Achats Consommés	5.2	59 312 827	39 307 454
Autres Achats	5.3	2 493 833	2 312 644
Charges De Personnel	5.4	12 672 939	11 103 149
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	4 136 784	3 547 329
Autres Charges D'exploitation	5.6	9 091 979	8 403 040
Total Des Charges D'exploitation		88 378 589	603 066 910
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 068 975	5 624 708
Charges Financières Nettes	5.7	<3 108 832>	<1 946 805>
Autres Gains Ordinaires	5.8	532 036	527 197
		<70 396>	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 421 783	4 205 100
Impôt sur les Bénéfices	5.9	<686 711>	<917 790>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 735 072	3 287 310
Contribution Conjoncturelle	5.10	-	<360 233>
Résultat Net de l'exercice		2 735 072	2 927 077
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)		2 735 153	2 927 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)		<81>	6

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en TND)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	93 893 562	68 422 970
Autres Produits d'Exploitation		554 002	268 648
Total Des Produits D'exploitation		94 447 564	68 691 618
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de Stocks des Produits Finis		670 227	<1 606 706>
Achats Consommés	5.2	59 312 827	39 307 454
Autres Achats	5.3	2 493 833	2 312 644
Charges De Personnel	5.4	12 672 939	11 103 149
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	4 136 784	3 547 329
Autres Charges D'exploitation	5.6	9 091 979	8 403 040
Total Des Charges D'exploitation		88 378 589	603 066 910
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 068 975	5 624 708
Charges Financières Nettes	5.7	<3 108 832>	<1 946 805>
Autres Gains Ordinaires	5.8	532 036	527 197
		<70 396>	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 421 783	4 205 100
Impôt sur les Bénéfices	5.9	<686 711>	<917 790>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 735 072	3 287 310
Contribution Conjoncturelle	5.10	-	<360 233>
Résultat Net de l'exercice		2 735 072	2 927 077
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)		2 735 153	2 927 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)		<81>	6

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017

(Exprimé en TND)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc-17	31-déc.-2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 735 072	2 927 077
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 634 223	3 547 329
- QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<532>	<6 338>
- Capitalisation des charges		<449 472>	<226 725>
- Plus values de cession		<10 876>	<47 580>
Différence de change sur comptes de trésorerie		<285 027 >	<196 267>
Variations des:			
- Stocks		<1 774 162>	593 162
- Créances clients		<4 822 599>	<166 073>
- Autres actifs		<674 370>	16 175
- Fournisseurs et autres passifs		5 046 586	5 842 215
Flux provenant des activités d'exploitation		3 398 843	12 282 975
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<2 334 060>	<4 986 251>
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		96 265	-
Encaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-	13 544
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		<685>	
Flux affectés aux activités d'investissement		<2 238 480>	<4 972 707>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes		<969 375>	<484 688>
Remboursement des emprunts et crédits de financement de stock et autres crédit de gestion (net)		<1 238 960>	<738 077>
Flux affectés aux activités de financement		<2 208 335>	<1 222 765>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<2 065 147>	<1 238 406>
Variation de Trésorerie		<3 113 119>	4 849 097
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		< 7 601 581>	<12 450 678>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<10 714 700 >	<7 601 581>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2017

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or » ou « société ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2017 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaiia Almouchtaraka, Land'Or Maroc Food & Services (« Land'Or Maroc ») et Land'Or USA Holdings Inc.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_Land'Or Maroc	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1_La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003. L'objet de LFS est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de LFS est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaiia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne. Cette société n'est pas entrée en activité depuis sa constitution.

4_La filiale Land'Or Maroc est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Land'Or a engagé courant 2017 un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance et la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme et une participation dans le capital social.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers consolidés.

Par ailleurs, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, Land'Or a engagé une restructuration opérationnelle de la filiale marocaine visant à améliorer le réseau de distribution au

Maroc par la recherche des partenariats avec des distributeurs locaux. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

Malgré ce plan de restructuration, les performances de Land'Or Maroc ne sont pas améliorées au cours de 2017 comme attendu par le management. Par ailleurs, le plan de restructuration financière n'a pas encore reçu l'approbation de la banque centrale de Tunisie.

Il convient de préciser que le management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par le Groupe Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe Africinvest ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement du Groupe Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires

5_La filiale "Land'Or USA Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine. Cette société est actuellement en veilleuse.

TABLE DE MATIERES

1	REFERENTIEL COMPTABLE.....	8
2	PRINCIPES COMPTABLES.....	8
2.1	Méthode de consolidation	8
2.2	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.3	Frais préliminaires et charges à répartir	9
2.4	Contrats de location financement	9
2.5	Stocks	10
2.6	Emprunts.....	10
2.7	Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.....	10
2.8	Provisions pour risques et charges.....	10
2.9	Revenus	11
2.10	Transactions en monnaie étrangère	11
2.11	Impôt différé.....	11
3	ACTIF	12
3.1	Immobilisations incorporelles	12
3.2	Immobilisations corporelles	12
3.3	Immobilisations Financières.....	13
3.4	Autres actifs non courants.....	13
3.5	Stocks	13
3.6	Clients et comptes rattachés	13
3.7	Autres actifs courants	14
3.8	Liquidités et équivalents de liquidités.....	14
4	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	15
4.1	Capitaux propres	15
4.2	Emprunts.....	15
4.3	Provisions	15
4.4	Fournisseurs et comptes rattachés.....	15
4.5	Autres passifs courants	16
4.6	Concours bancaires et autres passifs financiers	16
5	COMPTE DE RESULTAT	17
5.1	Produits d'exploitation.....	17
5.2	Achats Consommés.....	17
5.3	Autres achats	17
5.4	Charges de personnel.....	17
5.5	Dotations aux amortissements et aux provisions.....	17
5.6	Autres charges d'exploitation.....	18
5.7	Charges financières	18
5.8	Autres gains ordinaires.....	18
5.9	Impôts sur les sociétés.....	18
5.10	Contribution Conjoncturelle	18
6.	ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE.....	19
6.1.	Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :.....	19
6.2.	Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités	19
7.	NOTES COMPLEMENTAIRES.....	19
7.1.	Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :	19
7.2.	Informations sur les parties liées	19
7.2.1.	Transactions et soldes avec les parties liées.	19
7.2.2.	Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère	19
	Annexes.....	20

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus.

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère sur les filiales.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'or Maroc, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NCT 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

Ecart de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« DT ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques	3
Dépôts de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériels industriels	20
Outillages industriels	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériels de transport des biens	7
Matériels de transport des personnes	7-10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipements de bureau	10
Matériels informatiques	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis .

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement des produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

2.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.10 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT (ou dans la monnaie local pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.11 Impôt différé

Les sociétés du groupe Land'Or sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur du pays ou ces sociétés sont implémentées.

Un impôt différé est constaté au titre des retraitements de consolidation ou cas où ces retraitements donnent lieu à une différence temporaire entre la base comptable et la base fiscal d'un actif ou d'un passif.

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciel Informatique	2 720 957	2 665 569
Dépôt de marques	114 834	49 264
Immobilisations en cours	70 425	45 889
Total brut	2 906 216	2 760 722
Amortissement	<1 762 306>	<1 550 687>
Total net	1 143 910	1 210 035

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 554 560	4 031 909
Installations techniques	4 223 735	4 188 452
Matériels industriels	16 866 994	16 046 595
Outillages industriels	1 963 635	1 833 342
Matériels de transport des personnes	499 473	497 224
Matériels de transport acquis en leasing	8 643 658	7 906 976
Equipements de bureau	325 751	299 105
Matériels informatiques	1 377 018	1 324 370
Immobilisations encours	187 601	411 275
Total brut	46 329 906	44 226 729
Amortissements	<19 104 674>	<17 001 947>
Total net	27 225 232	27 224 782

3.3 Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôts et cautionnements	6 024	5 339
Total net	6 024	5 339

3.4 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais préliminaires	13 639 762	12 696 259
Charges à répartir	1 214 958	1 708 989
Total brut	14 854 720	14 405 248
Résorptions	<14 150 308>	<14 067 860>
Total net	704 412	337 388

3.5 Stocks

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Matières premières	6 343 804	3 674 238
Emballages	2 002 538	1 546 308
Stock en transit	1 207 665	2 384 950
Matières consommables	54 578	39 618
Produits finis et en-cours	3 862 091	4 528 533
Stocks divers	1 808 842	1 331 709
Total brut	15 279 518	13 505 356
Provision pour dépréciation de stock	<400 052>	<354 032>
Total net	14 879 466	13 151 324

3.6 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients	10 200 237	6 979 255
Effets à recevoir	1 456 491	90 090
Chèques à encaisser	831 553	702 618
Chèques & Effets impayés	1 462 024	1 316 818
Clients douteux	1 718 440	1 757 365
Total brut	15 668 745	10 846 146
Provision pour dépréciation des créances	<3 070 625>	<2 700 030>
Total net	12 598 120	8 146 116

3.7 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Personnel	46 288	57 424
Fournisseurs / Avances	179 475	32 490
Etat et collectivité publique	2 638 428	2 621 315
Etat crédit d'impôt	3 017 431	2 615 963
Impôt différé actif	165 583	208 102
Débiteurs divers	174 844	16 076
Compte de régularisation actif	900 484	896 793
Total brut	7 122 533	6 448 163
Provision pour dépréciation	<665 484>	<469 762>
Total net	6 457 049	5 978 401

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Valeurs à l'encaissement	461 820	366 842
Banques	1 576 082	1 267 151
Autres Valeurs	405	404
Caisses	42 713	18 181
Total brut	2 081 020	1 652 578
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	<717 023>	<717 023>
Total net	1 363 997	935 555

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital Social	4 846 875	4 846 875
Réserves consolidées	<10 219 632>	<13 146 703>
Autres Capitaux Propres	10 921 219	11 891 126
Ecart de conversion	<4 010 972>	<1 660 798>
Résultat de l'Exercice	2 735 153	2 927 071
Capitaux propres-part du groupe	4 272 643	4 857 571
Capitaux propres part Minoritaires	123	204
Total Capitaux propres	4 272 766	4 857 775

4.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédits BT	150 000	1 102 941
Crédits BH	2 182 402	2 805 761
Crédits ATTIJARI	741 408	1 073 561
Crédits BTK	1 286 218	1 657 348
Dette de location financière	3 213 549	3 790 744
Total emprunt	7 573 577	10 430 355

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme.

4.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Provision diverses	1 315 092	690 000
Total	1 315 092	690 000

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	4 035 421	4 288 008
Fournisseurs étrangers	8 892 750	3 658 231
Fournisseurs- retenue de garantie	96 639	95 151
Fournisseurs- factures non parvenues	1 218 056	2 378 892
Effets à payer & Obligations	5 840 153	5 681 050
Total	20 083 019	16 101 332

4.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération due au personnel	2 064 924	1 991 768
Etat et Collectivités publiques	1 250 153	850 585
Créditeurs divers	783 987	701 479
Compte régul. Passif	1 878 414	1 598 554
Impôt sur les Sociétés	654 172	411 564
Associés Dividendes à payer	1 652	14 453
Total	<u>6 633 302</u>	<u>5 568 403</u>

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an BH	623 359	587 961
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	332 152	308 818
Echéances à moins d'1 an BTK	369 906	342 652
Dettes de location financière à moins d'un an	598 628	616 100
Concours bancaires	3 373 053	1 986 024
Financement de Stock et Préfinancement export	6 950 000	4 925 000
Préfinancement factures	1 692 000	2 142 000
Financement en devise	9 422 667	7 268 135
Intérêts courus	97 513	123 209
Total	<u>24 500 454</u>	<u>19 341 075</u>

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Chiffres d'affaires	93 893 562	68 422 970
Autres produits d'exploitation	554 002	268 648
Total	94 447 564	68 691 618

5.2 Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Achats matières premières	51 836 041	28 732 783
Achats emballages et autres matières consommables	11 446 015	8 148 790
Achats de marchandises	339 472	261 849
Variation de Stocks	<4 308 701>	2 164 032
Total	59 312 827	39 307 454

5.3 Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Autres achats non stockables	1 846 638	1 842 870
Achats stockables	647 195	469 774
Total	2 493 833	2 312 644

5.4 Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Salaires & compléments de salaires	10 779 519	9 485 740
Charges sociales légales	1 893 420	1 617 409
Total	12 672 939	11 103 149

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux amortissements	3 162 324	3 419 064
Dotations aux provisions	2 800 110	630 241
Total	5 962 434	4 049 305
Reprise sur provision	<1 825 650>	<501 976>
Total net	4 136 784	3 547 329

5.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Services extérieurs ACE	4 986 885	4 207 851
Charges diverses ordinaires	111 485	135 108
Impôts et taxes	584 557	569 659
Autres Services extérieurs	3 409 052	3 409 422
Total	9 091 979	8 403 040

5.7 Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur crédits bancaires	837 799	914 974
Autres charges d'intérêts	1 559 066	490 593
Gain /Perte de change-net	<898 800>	<835 983>
Autres frais et commissions financières	1 610 767	1 377 221
Total	3 108 832	1 946 805

5.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits divers ordinaires	442 196	194 973
Produits sur cession d'immobilisations	9 986	273 723
Transfert de charges	79 854	58 501
Total	532 036	527 197

5.9 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôt sur les sociétés	686 711	917 790
Total	686 711	917 790

5.10 Contribution Conjoncturelle

Il s'agit de la contribution exceptionnelle de 7,5% du résultat imposable instauré par la loi de finances de 2017 sur le résultat de l'exercice 2016. Vu son caractère exceptionnelle, elle est présentée en éléments extraordinaires.

6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

7. NOTES COMPLEMENTAIRES.

7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

7.2. Informations sur les parties liées

7.2.1. Transactions et soldes avec les parties liées.

Toutes les transactions et les soldes avec les parties liées sont des transactions et soldes intra-groupe éliminés au niveau des états financiers consolidés.

7.2.2. Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère

Au cours l'exercice 2017, Land'Or a alloué à la Direction Générale une rémunération brute de 697 514 DT.

Annexes

Annexe (1): Tableau des Mouvements des Capitaux Propres

Annexe (2): Tableau des Engagements Hors Bilan

Annexe (1)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2017

Désignation	Part du groupe						Part des minoritaires				Total capitaux propres Consolidés
	Capital social	Réserve Consolidés	Autres Capitaux Propres	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Ecart de conversion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total	
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	<13 841 226>	12 382 152	<226 124>	694 522	3 856 199	40 940	<40 801>	59	198	3 856 397
Affectation et imputations		694 522			<694 522>	0		59	<59>		
Distribution de Dividendes			<484 688>			<484 688>					-484 688
Autres variations		1	<6 338>	<1 434 674>		<1 441 011>					-1 441 011
Résultat de l'exercice 2016					2 927 071	2 927 071			6	6	2 927 077
Soldes au 31/12/2016 avant affectation	4 846 875	<13 146 703>	11 891 126	<1660 798>	2 927 071	4 857 571	40 940	<40 742>	6	204	4 857 775
Affectation et imputations		2 927 071			-2 927 071			6	<6>		
Distribution de Dividendes			<969 375>			<969 375>					-969 375
Autres variations			<532>	<2 350 174>		<2 350 706>					-2 350 704
Résultat de l'exercice 2017					2 735 153	2 735 153			<81>	<81>	2 735 071
Soldes au 31/12/2017 avant affectation	4 846 875	<10 219 632>	10 921 219	<4 010 972>	2 735 153	4 272 643	40 940	<40 736>	<81>	123	4 272 766

Annexe (2)

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées et Autres	Observations
1- Engagements donnés					
1-a Garanties personnelles					
Cautionnement	550 000				Caution solidaire LFS
Aval	-				
Autres garanties	-				
1-b Garanties réelles					
Hypothèque	1 162 242	BT			en 1er rang lot de terrain SELMA II
	3 202 567	BH			en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 214 827	ATIJARI BANK			en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 956 912	BTK			en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	1 162 242	BT			en 1er rang Fond de commerce et matériel
	3 202 567	BH			en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 214 827	ATIJARI BANK			en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 956 912	BTK			en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues	-				
1-d Créances à l'exportation	-				
1-e Abandon de créances	-				
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles	-				
Total					
2- Engagements reçus					
2- Garanties personnelles	-				
Cautionnement	-				
Aval	-				
Autres garanties	-				
2-b Garanties réelles	-				
Hypothèque	-				
Nantissement	-				
2-c Effets escomptés non échues	2 545 812				
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)	-				
2-e Abandon de créances	-				
Total					
3- Engagements réciproques					
Loyer de leasing	5 444 878				Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé	-				
Avals et Cautions	1 373 524				
Crédit documentaire	-				
Refinancement	-				
Factures visées	-				
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-				
Total					

TUNIS, le 15 mai 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société

Land'Or S.A.

Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société «Land'Or S.A» («Land'Or» ou «Société») et de ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 4.272.643 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 2.735.153 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe Land'Or conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 15.668.745 DT et provisionnées à hauteur de 3.070.625 DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant cette estimation.

Observation

Les comptes de la filiale Land'Or Maroc S.A.R.L (« Land'Or Maroc ») font apparaître au 31 décembre 2017 un crédit de TVA de l'ordre de 10 millions de MAD (soit l'équivalent à 2,6 millions de DT). Ce crédit important est expliqué par la baisse des revenus de Land'Or Maroc au cours des trois derniers exercices suite aux difficultés financières et opérationnelles rencontrées par Land'Or Maroc au cours de cette période. Il convient de préciser que le Management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe AFRICINVEST ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement de Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires.

Compte tenu des perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc et des retombées positives de l'opération attendues de l'opération de levée de fonds sur les activités futures de Land'Or Maroc, le Management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2018-2022 sur la base duquel il estime que le crédit de TVA pourrait être résorbé sur la TVA qui sera collectée sur les ventes prévisionnelles durant les prochains exercices. Le Management estime ainsi qu'aucune provision pour dépréciation ne devrait être constatée au titre du crédit de TVA.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la Société.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Hassen BOUAITA
Directeur Associé

les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed BELAIFA